

**Procès-verbal**  
**Séance du Conseil municipal de Beaufort-en-Anjou**  
**du lundi 30 juin 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 30 juin, à 20 heures, le Conseil municipal de Beaufort-en-Anjou s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal de la Mairie de Beaufort-en-Vallée, commune déléguée de Beaufort-en-Anjou, en session ordinaire du mois de juin, sous la présidence de M. Alain DOZIAS, le Maire.

Etaient présents : M. Alain DOZIAS, M. Rémi GODARD, Mme Maryvonne MEIGNAN, M. Julien SEILLE, Mme Frédérique DOIZY, Mme Amélie MENARD, M. Régis PRUD'HOMME, M. Jean-Philippe ROPERS, M. Philippe ESTRADÉ, Mme Nathalie SANTON-HARDOUIN, M. Christophe LOQUAI, M. Cédric MACHEFER, Mme Delphine RICHARD, Mme Stéphanie HALLET, Mme Séverine MARQUIS, M. Ludovic MORIN, M. Thomas GRIPPON, Mme Claudette TURC, M. Jean-Michel MINAUD, M. Thierry BELLEMON, M. Didier LEGEAY, Mme Audrey GUILLEMOT

Etaient absents avec procuration : M. Benoit BAUDRY donne pouvoir à M. Régis PRUD'HOMME, Mme Bénédicte PAYNE donne pouvoir à Mme Frédérique DOIZY, Mme Katia BRETON-CUAU donne pouvoir à Mme Nathalie SANTON-HARDOUIN, M. Armel GENON donne pouvoir à Mme Maryvonne MEIGNAN, Mme Aurélie CHAUSSEPIED donne pouvoir à Mme Delphine RICHARD, Mme Amandine REMOND donne pouvoir à Mme Stéphanie HALLET, M. Olivier PINON donne pouvoir à M. Julien SEILLE, Mme Ingrid LEROUGE-SYLVESTRE donne pouvoir à Mme Amélie MENARD, M. Jean-François CHANDELILLE donne pouvoir à M. Didier LEGEAY

Etaient absents : Mme Eliane FOUCHET, M. Lenny BROTONNE

A été nommé(e) secrétaire de séance : Mme Claudette TURC

\*\*\*\*\*

**M. le Maire** : Le quorum est atteint, nous pouvons continuer la séance. Je n'ai pas reçu de questions publiques. Nous allons commencer par l'approbation du procès-verbal.

**Approbation du procès-verbal de la séance du 2 Juin 2025**

(Rapporteur : Alain DOZIAS)

Le procès-verbal du conseil municipal du 2 juin est approuvé à l'unanimité, sans observation.

**Décisions prises par le Maire par délégation du conseil municipal**

(Rapporteur : Alain DOZIAS)

**Réalisation d'un contrat de location d'un appartement en colocation**

Location d'un appartement en colocation situé 1, rue des AFN à Beaufort-en-Anjou.

L'appartement en colocation sera occupé du 7 avril 2025 au 6 octobre 2025.

Loyer mensuel ..... 212,44 €

Forfait charges mensuelles ..... 80,00 €

**Modification de la régie d'avances Jeunesse de la commune de Beaufort-en-Anjou**

Cette décision annule et remplace la décision du 7 juillet 2023.

Cette régie d'avance est installée au service Jeunesse de Beaufort en Anjou – 16 rue de l'Hôtel de Ville – 49250 Beaufort en Anjou.

Cette régie est permanente.

La régie permettra de payer les dépenses pour le bon fonctionnement des activités du service jeunesse de Beaufort en Anjou.

Les dépenses désignées à l'article 5 sont payées selon les modes de règlements suivants :

- 1 – Numéraire
- 2 – Cartes bancaires

Le montant maximum de l'avance à consentir au régisseur est fixé à 4 000.00 €

### **Présentation du bilan énergétique de la collectivité (bâtiments et éclairage public)**

(Rapporteur : Jean-Philippe ROPERS)

#### ***Diaporama en pièce jointe.***

**M. le Maire :** Je passe la parole à Monsieur Jean-Philippe ROPERS qui va nous présenter le bilan énergétique. Vous savez qu'on a procédé à l'embauche en début d'année d'un monsieur qu'on appelle économe de flux, partagé avec la commune de Gennes Val de Loire. Il passe une semaine chez nous et une semaine chez eux. Son travail a commencé par faire le diagnostic des installations et faire des calculs aussi au niveau des compteurs. Donc, Monsieur Jean-Philippe Ropers va présenter ce bilan énergétique de votre commune.

**Jean-Philippe ROPERS :** Merci. En effet, notre conseiller en énergie partagée, qu'on avait jusqu'à maintenant, travaillait sur le bilan énergétique mais on avait trouvé que ce n'était pas suffisant pour notre commune pour aller assez loin dans notre programme énergétique, notre suivi, parce que c'est extrêmement important sur le point de vue financier déjà, parce que l'énergie cela se paie, et au point de vue environnemental. Nous voyons encore ce soir, les périodes de canicule augmentent tous les ans et tout cela est lié notamment à nos émissions de gaz à effet de serre.

C'est vraiment stratégique sur ces deux points pour la commune et notamment financier vu nos difficultés financières. Ce travail a été présenté lors de la commission d'il y a une dizaine de jours, de la commission Environnement Développement durable et Patrimoine Bâtiments. Cela a été présenté par Raphaël Moreira, notre économe de flux, avec le conseiller en énergie partagée du SIEML car ils travaillent vraiment en partenariat. Si nous avons toutes ces données, c'est grâce justement au fait que la commune adhère à ce programme conseiller en énergie partagée.

Nous avons déjà fait une présentation l'année dernière, nous avons fait un premier bilan en commission Patrimoine. Évidemment, ce bilan n'était pas autant argumenté que ce que vous allez voir. Par contre, les chiffres que j'avais annoncés l'année dernière, nous les retrouvons bien.

Si nous passons sur la première page, ce qu'il faut noter déjà, c'est le premier diagramme du haut. Les DJU, ce sont les degrés jours unifiés. C'est juste pour voir la rigueur climatique des années. Nous nous rendons compte que sur les années 2022, 2023 et 2024, nous sommes sur des années où nous sommes sensiblement pareils. C'est important de le savoir parce que cela peut expliquer aussi parfois des hausses ou des baisses de consommation.

Si nous regardons vraiment année par année, depuis 2022, nous pouvons être fiers du travail accompli car nous avons une baisse de 20% de notre consommation énergétique. C'est une baisse, nous parlons bien en kilowattheures, donc 16% dès 2023 et nous avons continué à 4% sur 2024.

À noter vraiment cette baisse importante au niveau du gaz notamment et également de l'électricité. Sur les différents camemberts, nous voyons bien que notre énergie est largement carbonée. C'est une difficulté pour la commune pour baisser nos émissions de

gaz à effet de serre et que la moitié de notre consommation est au gaz naturel. C'est un problème notamment à cause du prix fluctuant de l'énergie. Nous pouvons être amenés d'une année à l'autre à avoir des différences extrêmement importantes. Au niveau financier, c'est quand même une inconnue et ce n'est pas forcément très agréable quand les prix augmentent très fortement.

Sur le dernier camembert, nous nous rendons compte qu'avec les travaux effectués, les différentes décisions prises sur l'éclairage public, l'éclairage public ne représente plus que 6% de la consommation d'énergie pour la commune.

Chose importante que j'ai oublié de dire, c'est que toutes ces comparaisons se font à périmètre constant. Nous n'avons pas intégré la piscine. Nous ferons un focus sur la piscine à la fin de cette présentation parce que la piscine, c'est forcément un enjeu du point de vue énergétique.

Nous avons vu nos consommations en kilowattheures avec une baisse importante. Par contre, si nous passons sur l'évolution des dépenses énergétiques, nous avons quand même une hausse qui est très importante. En 2023, nous avons fait une baisse de 16% en consommation qui s'est traduite par une hausse de 28% sur le prix. C'est extrêmement important. Heureusement qu'on a fait toutes ces économies parce que sinon la facture aurait pu être encore plus salée.

Sur 2024, c'est la bonne nouvelle, c'est que nous baissions un petit peu et cela est notamment dû au prix justement du gaz qui est très fluctuant et qui a légèrement baissé l'année dernière, et lié avec nos baisses de consommation, nous arrivons à une baisse de 2% en 2024. Mais cela fait quand même sur 2 ans une hausse de 26%. Ce qui n'est pas neutre du tout pour la collectivité.

À noter que sur l'évolution des prix pour 2025, le SIEMML nous annonce sur l'électricité et sur le gaz des baisses entre 10 et 13%. C'est plutôt la bonne nouvelle pour 2025.

Sur la troisième page, nous voyons en fait que c'est une projection sur laquelle nous voyons le coût qu'aurait coûté en 2024 si nous n'avions pas fait ces économies d'énergie. Nous voyons qu'on a fait une économie de 123 000 euros pour 2024. C'est vraiment une somme importante. C'est vrai que cela peut être frustrant de voir que malgré tous les efforts que l'on fait, on continue de payer plus. Mais quand nous voyons ce diagramme, nous voyons bien que malgré tout, si nous ne les avions pas faites, nous paierions 123 000 euros supplémentaires.

J'ai voulu mettre également l'évolution des émissions de gaz à effet de serre parce que nous parlons beaucoup du point de vue financier mais c'est également important de diminuer nos émissions de gaz à effet de serre. Nous le verrons aussi tout à l'heure quand je vous présenterai le PCAET. Il y a aussi des efforts extrêmement importants à faire pour 2050 et notamment pour arriver à la neutralité carbone. Sur ce point de vue, nous avons baissé de 18%, ce qui est une bonne chose. Ce n'est pas assez mais c'est déjà une bonne chose et c'est lié notamment à la baisse de consommation de notre gaz naturel. À noter que les énergies fossiles de la commune, cela représente plus de 85% des émissions de gaz à effet de serre. Nous voyons vraiment l'importance de ces énergies et l'importance au fil des années de trouver des solutions alternatives pour notre énergie.

Si nous analysons le patrimoine, nous avons 19 bâtiments qui sont chauffés au gaz. Quand nous regardons, c'est quasiment les 19 bâtiments les plus importants de la commune. Nous avons jusqu'à maintenant une cuve en gaz propane qui était à l'accueil de loisirs de Brion, qui va disparaître dans les années futures. Le groupe scolaire du Château est chauffé au fioul et le reste, nous avons 89 points de livraison en électricité.

Si nous regardons du point de vue bâtimentaire, la répartition des consommations par bâtiment par an, nous avons regardé les 10 bâtiments les plus énergivores. En premier, nous retrouvons l'école du Château qui est notamment chauffée au fioul et c'est un bâtiment sur lequel nous pouvons remarquer sur la dernière année une hausse de consommation. Notre économiste de flux a pu s'en apercevoir rapidement en faisant justement ces analyses, d'où l'intérêt d'avoir un économiste de flux. Il s'est rendu

immédiatement à l'école pour comprendre et analyser d'où venait cette hausse de consommation. Il a refait des réglages. Il y a eu des réglages qui ont été déréglés et il s'est rendu compte également qu'il y a une partie du bâtiment qui est maintenant inoccupée, qui était encore reliée à la chaufferie, donc on chauffait alors que cela fait plusieurs années qu'il n'est plus utilisé. Nous avons bon espoir que sur l'année 2025, nous retrouvons une baisse.

Sur le Musée Joseph Denais qui est quand même notre deuxième bâtiment le plus consommateur, nous sommes plutôt stables. C'est un bâtiment sur lequel nous avons beaucoup moins de possibilités dû à la préservation des œuvres qui nécessitent des hygrométries, des températures tout au long de l'année assez stables. Ce qui nous empêche de faire des économies conséquentes, même si cette année par exemple l'éclairage a été changé en LED, nous pourrions l'apercevoir mais cela ne se voit pas dans des grandes proportions.

Sur le troisième, c'est le complexe des Esquisseaux. Nous nous apercevons que nous avons fait quand même des économies importantes, moins 30% depuis 2022. C'est dû notamment à la baisse des consignes de température et également au changement, au relamping en LED de l'éclairage. C'est vraiment le gymnase.

Après, nous allons retrouver derrière le stade, l'école de la Vallée, la Mairie, le Cinéma-Théâtre. Nous voyons des baisses importantes. C'est notamment dû au plan de sobriété énergétique avec la fermeture du théâtre pendant 30 jours en période de chauffe et nous nous apercevons que cela produit vraiment ses effets.

Le point aussi extrêmement important, ce sont les ateliers municipaux de Beaufort. C'est le record sur notre baisse : 67% de baisse. C'est notamment dû à l'arrêt du chauffage de la serre qui était utile pour préserver les ficus. Nous avons pris la décision d'arrêter de chauffer cette serre et ce qui nous permet de faire une économie de 67% sur les services techniques.

À noter, un bâtiment qui n'apparaît pas dans ce diagramme qui aurait pu y être si nous n'avions pris que 2022, c'est la salle Boussard. La salle Boussard, nous sommes passés de 80 MWh en 2021 à 36 MWh en 2024. C'est également dû à notre plan de sobriété énergétique.

J'ai mis également le bilan par bâtiment mais d'un point de vue financier. Je trouve cela intéressant de se rendre compte du prix du coût des bâtiments du point de vue énergétique. Évidemment, nous allons retrouver à peu près le même ordre. C'est le groupe scolaire du Château qui est le bâtiment qui nous coûte le plus. Cela a un coût de 44 730 euros en 2024 pour la commune.

Si nous regardons pour les ateliers municipaux, malgré une baisse de 67% d'économie d'énergie, nous sommes passés de 15 224 euros à 13 698 euros. Nous pouvons imaginer le coût que cela aurait eu si nous n'avions pas fait ces efforts de ne plus chauffer les serres des Services techniques.

Sur la slide suivante, nous nous rendons compte, c'est une comparaison. C'est vraiment fait avec les données du SIEML sur les communes du SIEML équivalentes. Les communes équivalentes, ce sont les communes entre 6 500 et 7 500 habitants. Ce qui représente 7 communes dans le département. Nous nous apercevons qu'au niveau des ratios, nous sommes largement au-dessus des communes. Si nous prenons le coût par habitant sur les communes équivalentes, nous sommes à 53 euros alors que sur Beaufort-en-Anjou, nous sommes à 69 euros par habitant.

C'est la même chose, que ce soit en consommation, en émission de gaz à effet de serre. Cela nous permet de voir qu'on a beaucoup de travail encore à effectuer sur cette thématique et qu'il faut continuer. Évidemment, nous avons fait le travail qui était le plus simple mais il faut quand même continuer tous nos efforts.

Sur la slide suivante, nous voyons justement les actions réalisées depuis 2021. Sur le suivi des consommations, nous avons saisi tout le patrimoine sur DEEPI. C'est le logiciel qui permet au SIEML d'avoir toutes ces données justement sur lesquelles nous

pouvons nous baser et nous suivons ces dépenses. Nous informons aussi puisque depuis 2023, nous mettons dans les salles, dans les différentes salles, les consommations et le coût de chaque salle. Cela va continuer évidemment.

Nous allons faire ce bilan énergétique annuel. L'idée c'est de continuer tous les ans pour voir où nous en sommes, voir les efforts, si cela paie ou si cela ne paie pas. Là où il faut aller encore plus loin. Sur l'analyse des installations et si nous regardons, nous avons travaillé en 2023 sur les installations de régulation. Nous avons mis en place le plan de sobriété. En 2024, il y a eu l'arrêt des serres, pas mal de relamping dans différentes salles comme la salle Omnisport des Esquisseaux, la salle de la Tannerie. Nous avons effectué aussi l'audit énergétique pour la Mairie et cette année, c'est vraiment notre économe de flux qui travaille sur des projets de prédiagnostic sur le Musée Joseph Denais et l'école du Château. Il y a comme je vous l'avais expliqué le relamping du Musée aussi qui a été effectué.

Notre économe de flux nous permet aussi de suivre différents chantiers comme le chantier de rénovation de l'étage de la Mairie et il s'est permis de justement intervenir sur ce dossier car sur l'isolation, il y avait des choses qui n'étaient pas assez performantes donc il a pu nous alerter sur ces isolations peu performantes pour améliorer tout cela.

Si tu peux ajouter un mot Amélie sur ce sujet.

**Amélie MENARD** : Oui, il est intervenu pour que l'isolation notamment au niveau de la toiture soit conforme à ce qui était recommandé dans l'audit énergétique. Il va sur des points bien précis, bien techniques et il nous apporte son expertise à ce niveau-là.

**Jean-Philippe ROPERS** : C'est extrêmement important parce qu'il travaille vraiment en collaboration étroite avec nos Services techniques, notamment le Service Bâtiments, et cela permet vraiment de former nos agents et d'avoir un travail qui est bien suivi et bien fait sur ces thématiques où nous n'avions pas forcément de référent vraiment spécialisé.

Nous allons continuer également le relamping notamment de la salle de gym.

Nous avons fait un focus sur l'éclairage public parce que l'éclairage public, c'est de la consommation d'énergie, c'est ce qui se voit pour la population. Forcément, quand on arrête l'éclairage public cela peut être source de mécontentement et c'est important de venir vers les habitants pour leur prouver que malgré tout, leur effort, leur adaptation, parce que c'est de l'adaptation, cela paie pour la commune parce que nous avons fait des économies.

Nous avons diminué, nous avons divisé par deux notre consommation électrique pour l'éclairage public. C'est dû notamment à l'extinction estivale, à l'adaptation des horaires d'éclairage public qu'on a pu faire grâce à l'installation des armoires connectées. Il peut y avoir encore des petits soucis, nous en verrons tout à l'heure justement sur l'antenne LORA.

Cette baisse importante nous fait aussi une baisse financière. Nous pouvons le voir. Même si nous sommes passés de 58 000 euros à 47 000 euros, c'est quand même une baisse de plus de 10 000 euros sur l'éclairage public malgré la hausse du prix d'électricité.

Nous retrouvons le même diagramme que tout à l'heure. Si nous n'avions rien fait, si nous n'avions pas fait d'efforts et laissé comme c'était avant, nous aurions une facture qui serait multipliée par 2 au niveau de l'éclairage public par rapport à cette année.

Si nous comparons par rapport aux communes équivalentes, nous avons encore du retard. Il va falloir continuer les efforts sur l'éclairage public. Nous avons pris des décisions qui ne coûtaient pas beaucoup et maintenant si nous voulions vraiment aller encore plus loin, cela voudrait dire changer les lanternes, changer l'éclairage public, passer en LED avec des coûts extrêmement importants par rapport au retour sur l'investissement. Cela nous permet de voir aussi les priorités sur lesquelles il va falloir qu'on travaille pour améliorer tout cela.

Avez-vous des questions avant de passer à la piscine ?

### Focus sur la piscine

Je vais continuer sur le focus de la piscine. Je pense qu'Amélie va prendre le relais parce qu'elle connaît mieux le dossier. Je vais juste expliquer le premier diagramme qui nous permet de nous rendre compte que la consommation de la piscine est supérieure à l'ensemble de la consommation de la commune, que ce soit bâtiments et éclairage public. Nous voyons bien que le sujet énergétique de la piscine est quelque chose d'extrêmement sensible et important pour la commune.

**Amélie MENARD** : Les consommations et puis les factures d'énergie de la piscine sont désormais dans le périmètre de la commune depuis le 1er août 2024. Il faut qu'on se penche dessus justement plus précisément. En effet, elles sont équivalentes et même supérieures à l'ensemble des consommations de la commune. C'est ce qu'on a vu.

Nous voyons qu'on peut comparer aussi par rapport aux autres complexes aquatiques. C'est un peu compliqué de trouver des complexes aquatiques similaires et encore plus de trouver des complexes aquatiques similaires qui soient dans le périmètre du SIEM. Nous avons quelques données sur des centres aquatiques qui ne sont pas tout à fait les mêmes que Beaufort, notamment Beaupréau, Doué-la-Fontaine, Saumur, Longué et nous également. Ce ne sont pas tout à fait les mêmes bassins.

Ce qu'on constate en tous les cas, c'est que notre piscine, ce n'est pas la plus récente évidemment. Longué, elle est beaucoup plus récente mais nous ne nous en sortons pas si mal. Elle n'a que 10 ans et malgré tout, elle a une consommation très forte à égalité avec la piscine de Saumur Val de Thouet qui est beaucoup plus ancienne et qui n'a pas non plus les mêmes bassins. Nous constatons quand même qu'il y a une consommation assez importante au niveau de notre piscine qu'il faut comprendre.

Il y a plusieurs problématiques. Il y en a une notamment, c'est la pompe à chaleur qui a été défectueuse sur 2024. En effet, quand la pompe à chaleur est défectueuse, c'est le gaz qui prend le relais d'où une consommation forte de gaz en 2024. Ça c'est la première chose.

La deuxième également, c'est qu'on a une problématique au niveau du renouvellement de l'air et de la centrale d'air qui n'est pas adaptée. C'est toute la problématique de la construction de la piscine qui n'est pas du tout adaptée à cet équipement et à ses besoins, ce qui fait qu'il y a des dégradations liées à cette humidité et il peut y avoir également aussi des surconsommations d'énergie.

Je ne sais pas si vous avez des questions par rapport à cela. Dans tous les cas, il nous apparaît clairement aujourd'hui, au vu de ces chiffres, de la nécessité de faire un audit énergétique et technique de la piscine. Nous en reparlerons justement dans les délibérations suivantes, mais ces chiffres nous permettent vraiment de comprendre la nécessité de cet audit. Diminuer ne serait-ce que de 5% les consommations de la piscine permettraient de faire des économies vraiment conséquentes.

**Jean-Michel MINAUD** : Je voulais intervenir sur la température de l'eau de la piscine de Beaufort par rapport aux autres piscines ?

**Amélie MENARD** : La température de l'eau par rapport aux autres piscines. Chacun fait la politique de son choix. C'est vrai que nous à Beaufort, il a été décidé, même dès le temps de Récréa aussi en concertation avec Récréa, c'était de maintenir une température comme elle était sur le contrat de toute façon et pour plusieurs raisons parce que quand on diminue la température, on peut aussi avoir une baisse de fréquentation et donc également des entrées moindres, donc des recettes moindres. C'est ce qui s'est vu dans pas mal de piscines. Comme cela fonctionnait bien avec cette température, que les retours des usagers c'était justement "on vient parce que l'eau n'est pas trop froide" ou ce genre de choses. Il a semblé important de conserver comme c'était prévu dans le contrat initial la température de l'eau. Sachant que ce ne sont pas forcément quelques dixièmes de degrés qui font la différence sur une piscine. C'est davantage tout ce qui est mise en chauffe après l'entretien annuel. Là, cela coûte cher à ce moment-là et également aussi

tout ce qui est traitement de l'air, réchauffement de l'air, cela coûte aussi très cher. Ce ne sont pas tellement quelques dixièmes sur la température de l'eau qui changent vraiment les choses.

**Jean-Philippe ROPERS** : Pour compléter le retour d'expérience sur cette partie, c'est que si on baisse, l'équilibre de la piscine est différent et cela implique des coûts énergétiques supplémentaires. Nous pensons faire des économies et finalement nous nous rendons compte qu'au global cela ne fait pas forcément d'économie. Ceci dit, l'audit énergétique, on peut le questionner sur ce sujet aussi et ils nous répondront avec des chiffres certainement plus précis.

**Jean-Michel MINAUD** : Mais vous parlez d'économie en euro, économie financière.

**Jean-Philippe ROPERS** : Là, je parlais juste d'économie de consommation. En consommation, le fait de baisser la température de la piscine cela peut entraîner des surconsommations sur le traitement de l'air, le réchauffement de l'air et cetera.

**Jean-Michel MINAUD** : Mais pas en hausse de gaz à effet de serre ?

**Jean-Philippe ROPERS** : Si, on consomme plus de gaz forcément.

**Jean-Michel MINAUD** : C'est le sujet, c'est quand même l'émission des gaz à effet de serre.

**Jean-Philippe ROPERS** : Oui cela en fait partie et justement il faut regarder tout cela. Je pense qu'un audit énergétique permettra justement d'avoir les bonnes réponses par rapport à cela.

Je vais juste faire une petite synthèse. J'espère que j'étais assez clair et rapide parce que nous avons quand même pas mal de points ce soir. Nous l'avons passé en commission la semaine dernière. Nous avons passé 1 heure 30 sur ce diagnostic. Là c'est un peu plus rapide.

En points positifs, nous pouvons remarquer vraiment les baisses de consommation énergétique entre 2022 et 2024, donc -20%. Les efforts sur l'éclairage public ont permis de faire des économies de consommation de 52%. Nous avons réduit nos émissions de gaz à effet de serre de 18%, tout cela en 2 ans. Nous avons 123 000 euros d'économisés grâce à la sobriété énergétique. Si nous n'avions rien fait, nous paierions 123 000 euros supplémentaires. Nous avons également des projets qui sont engagés, les pré diagnostics dont j'ai parlé tout à l'heure, les régulations. Il y a le projet également de l'ombrière photovoltaïque qui pour moi est primordial notamment sur la gestion de nos coûts énergétiques. Nous travaillons en autoconsommation collective, cela nous permet vraiment de mieux gérer ces aspects-là, ces différentes variations du prix.

En points de vigilance, nous avons une forte dépendance au gaz naturel. Forcément quand on parle de gaz à effet de serre, cela en fait partie. C'est le point le plus important d'émission de gaz à effet de serre. Malgré tous nos efforts, nous avons quand même une augmentation des coûts, 28% en 2 ans.

Un point de vigilance évidemment sur la piscine, nous venons d'en parler. Pour moi l'audit énergétique est vraiment prioritaire. Nous avons malgré tous nos efforts quelques bâtiments qui sont en hausse, à l'école du château.

Si on regarde aujourd'hui, en 2025, mais c'est national, il y a une tendance mais c'est une tendance nationale mais qu'on retrouve aussi à Beaufort à réaugmenter nos consommations.

Je pense que pendant 2 ans, on a fait très attention. Même au niveau national, l'énergie c'était quelque chose d'important. Donc on a tous fait des efforts et forcément au bout d'un moment il y a un relâchement donc il faut être quand même vigilant.

Ce qui va être aussi des points importants, ça va être toutes les obligations réglementaires à venir des critères notamment.

On a aussi pu remarquer un effet limité donc sur certaines régulations. Donc on avait installé des régulations sur les Tisserands, les Plantagenets, on ne voit pas un effet autant attendu mais par contre ça fonctionne bien au niveau des Tisserands. On a pu le voir lors de la commission. Je pense que pour moi l'effet est quand même extrêmement positif sauf qu'en 2023, il y avait un problème sur les aérothermes. Il y en avait un des deux qui ne fonctionnait pas. Donc forcément si on compare par rapport à entre 2023, 2024 on a la même consommation sauf qu'en 2023 il n'y a pas de chauffage et en 2024 il y en a. Donc c'est quand même extrêmement positif. Et un point extrêmement compliqué pour la commune, c'est le vieillissement de nos équipements. Si on prend l'exemple de la chaudière de l'école du Château, elle a 40 ans. Donc elle peut nous lâcher n'importe quand. Donc, il faut vraiment que l'on anticipe cela dès maintenant même si on envisage de changer l'école. Si c'est dans 10 ans, la chaudière risque de ne pas tenir 10 ans. Donc ce sont des points qui sont importants et il faut l'anticiper parce que si on ne l'anticipe pas, on remplacera par le plus simple donc le gaz naturel donc c'est contradictoire par rapport à notre envie de réduire nos émissions de gaz à effet de serre. Voilà, j'en ai fini pour cette partie. Des questions ?

**Didier LEGEAY** : Ce diagnostic est très intéressant et on voit qu'il y a eu des efforts sur la commune de fait et qui vont forcément dans le bon sens et dans l'air du temps avec le développement durable. On voit bien les économies. Par contre, moi ce qui me manque là, j'aurais bien aimé aussi savoir les dépenses, les investissements qu'on a faits et toutes les dépenses entre guillemets même de fonctionnement pour arriver à ce résultat.

**Jean-Philippe ROPERS** : C'est vrai qu'on ne l'a pas intégré après dans les dépenses donc c'était des dépenses sur la mise en ordre de l'armoire d'éclairage public. Donc de mémoire c'était 10 000 €. Après, on a le relamping. On est largement gagnant. Le travail fait, nos économies de 123000 € sont bien supérieures à nos investissements.

**Didier LEGEAY** : Je pense que ça aurait été intéressant parce qu'il y a l'économe de flux à rentrer en ligne de compte. Il est partagé donc il ne coûte pas si cher que ça, on est bien d'accord. Mais je pense que ça aurait été vraiment intéressant d'avoir la somme de tout ce qu'on a investi aussi bien en fonctionnement qu'en investissement pour arriver à ce résultat. Mais en tout cas un très bon résultat.

**Jean-Philippe ROPERS** : C'est vrai que ce sont des choses qu'on pourra intégrer parce que l'idée c'est vraiment de le refaire tous les ans. Donc comparer voir des investissements si c'est payant mais évidemment c'est intéressant. Il y a aussi l'investissement sur les régulations mais là aussi c'était pris en charge en grande partie. Donc je crois que ça monte à 1000 € maximum. Et là on voit tout l'intérêt aussi d'avoir vraiment notre économe.

J'ai regretté que l'embauche de cet économe de flux ne soit pas unanime au sein du conseil municipal parce que c'est vraiment quelque chose d'important pour nous accompagner.

**M. le Maire** : D'autres questions ? Moi aussi, je manifeste ma satisfaction de ce travail qui a été fait, d'analyse, de diagnostic puis de repérage aussi, d'aller visiter les installations, si ça marche, bien réguler et cetera. Je crois qu'il faudra compléter par des sondes de température pour suivre les températures dans les locaux, des choses comme ça. C'est très bien. Ce n'est pas fini, on va continuer, on va essayer de progresser.

### **2025/69 - Bilan à un an de la mise en oeuvre des recommandations de la Chambre régionale des comptes des Pays de la Loire** (Rapporteur : Rémi GODARD)

Lors de la séance du conseil municipal du 1<sup>er</sup> juillet 2024, le rapport de la Chambre régionale des comptes des Pays de la Loire sur la gestion de la commune de 2018 à 2023 a fait l'objet d'une présentation suivie d'un débat.

L'article L.243.9 du code des juridictions financières dispose que « dans un délai d'un an à compter de la présentation du rapport d'observations définitives à l'assemblée délibérante, l'exécutif de la collectivité territoriale présente, dans un rapport devant cette

même assemblée, les actions qu'il a entreprises à la suite des observations de la Chambre régionale des Comptes ».

Ainsi, sur les 12 recommandations de la Chambre régionale des Comptes, 7 recommandations sont d'ores et déjà réalisées, 4 sont en cours de réalisation et 1 reste à engager. Par ailleurs, outre les 12 recommandations, la Chambre régionale des Comptes a listé plusieurs dizaines de préconisations auxquelles la collectivité répond au fur et à mesure comme le rapport joint à cette présente délibération en atteste.

Le rapport annexé à la présente délibération précise les actions menées pour chaque recommandation ainsi que leur état d'avancement.

**Rémi GODARD** : Donc le bilan au 24 juin 2025. D'abord vous dire que c'est un travail de fournis que nous menons. Féliciter Isabel GILG et ses équipes pour le travail effectué. Ça c'est un travail quotidien, c'est un travail qui demande du temps, de l'énergie, de la patience qui n'est pas toujours récompensé mais on va voir qu'on a bien avancé quand même sur le sujet.

Donc on a rajouté dans le document, les modalités du contrôle, ils ont eu lieu du 7 juin au 10 novembre 2023. Il y a eu 7 questionnaires, 143 questions. On a transmis 2299 pièces à la Chambre régionale des Comptes. Le contrôle a porté sur quatre points. La gouvernance et l'organisation, le contrôle interne des principaux processus, la fiabilité des comptes, la situation financière de la collectivité.

Le dossier est suivi par Isabel Gilg, Directeur général des Services et moi-même. Le plan d'action a été présenté dans cette instance et on l'a aussi présenté au Bureau municipal tous les 4 mois.

Donc on l'a présenté le 28 octobre 2024 et le 18 février 2025. Donc cette fois-ci puis la prochaine fois ce sera probablement en octobre. On va continuer à travailler sur le sujet.

Qu'est-ce qui s'est passé ? On avait 12 recommandations. Sur les 12 recommandations, on en a sept qu'on a finalisées. On va regarder lesquelles. Quatre qui sont engagées et qui restent à finaliser et une qui est à engager qui n'est pas réalisée. Donc sur celles qui sont finalisées, on a celle sur le suivi de la masse salariale. On a un outil maintenant qui nous permet de regarder où on en est sur la masse salariale. C'est un outil local.

Il y a des prestataires qui nous proposent des outils mais ça coûte cher. Donc on est resté à l'outil local. Il existe et donc pour l'instant on s'en contente et il nous permet de travailler. L'année dernière le budget a été tenu à 5000 € près. Ensuite on a la recommandation numéro 5 sur l'achat public. Donc il fallait recenser les besoins d'achat de manière à s'assurer du respect du principe d'égalité de traitement. C'est fait. Il fallait recenser les familles d'achat non couvertes par les marchés. C'est fait. Et il fallait formaliser les besoins d'achat afin de respecter les règles de la commande publique et obtenir des conditions financières plus avantageuses. Et là aussi c'est réglé. Donc cette recommandation est faite.

Sur la recommandation numéro 8, c'est le suivi patrimonial. Il fallait achever les travaux de rapprochement des états d'actif de l'inventaire avant de le rendre exhaustif dans le cadre du passage à la M57. C'est technique, c'est comptable. Donc ça, c'est réalisé.

On devait dans le cadre du schéma comptable pour les travaux du SIEMML et le bail de la gendarmerie, on va revoir le schéma d'imputation comptable. On en a parlé longuement et largement dans cette instance. Là aussi, c'est réglé. Donc maintenant, on connaît précisément le montant et le taux de l'endettement de la collectivité grâce à cette recommandation numéro 9.

Le PPI, je vous l'ai présenté il y a peu de temps, la fois précédente. On a formalisé un plan pluriannuel d'investissement sur 5 ans et on y associera un plan pluriannuel de fonctionnement dès lors qu'on fera des investissements qui seront nécessaires pour la collectivité. Chaque fois qu'on devra investir, on devra faire un PPI financier, mais aussi un PPI de fonctionnement. Savoir combien ça coûte pour faire le ménage, combien on

paie de taxe foncière, combien d'électricité ça nous coûtera, combien de chauffage ça nous coûtera, quels sont les coûts induits de cet achat ou de cette construction. Donc ça, c'est réglé.

On doit réaliser une revue des dépenses de fonctionnement en réinterrogeant systématiquement le besoin. Cette recommandation, elle est réalisée mais on a hésité à la mettre ici ou à engager et à finaliser parce qu'en fait c'est celle qu'on utilise le plus souvent. Il n'y a pas une dépense dans cette collectivité qui ne soit pas liée avec cette recommandation puisque à chaque fois on se pose la question est-ce qu'il faut le faire ? Est-ce que c'est le bon coût ? Est-ce que c'est la bonne façon de le faire ? Et donc quelquefois ça va assez vite. Quelquefois on se pose la question et notamment la réorganisation des services. À chaque fois qu'on doit embaucher quelqu'un, à chaque fois qu'on doit travailler globalement, il faut absolument revoir si c'est utile ou pas. On l'a vu, on avait pris des bonnes décisions dès qu'on a été élu en prenant des décisions sur l'énergie, par exemple. Alors ça a été confirmé par, je regarde Jean-Philippe parce que c'est Jean-Philippe et Amélie qui pilotent ce dossier, mais on avait pressenti que c'était ça qui n'allait pas. C'était une façon de réinterroger les dépenses. Ça a été confirmé par la personne qui nous accompagne maintenant. C'est ce qu'on fait tout le temps maintenant dans la collectivité et on va continuer à le faire. Et j'invite ceux qui prendront la suite à continuer à faire cette revue de dépenses de fonctionnement.

Il fallait réaliser une revue des recettes de fonctionnement et d'investissement en sollicitant les financeurs : Région, Département, Etat, CCBV par exemple. Ça, vous l'avez vu dans le budget. On a mis, je crois que c'est la première fois, la totalité des recettes, la totalité des subventions sollicitées. On passe régulièrement maintenant au conseil municipal des demandes de subvention. On en passera une tout à l'heure dans l'ordre du jour. Donc elle est considérée comme réalisée.

Il y en a donc quatre qui sont en attente qui sont engagées mais qui restent à finaliser. Donc la recommandation numéro 1 qui dit que la convention pluriannuelle avec l'Entente doit être sécurisée notamment sur le volet recette en cas de retrait de l'une des collectivités. Donc monsieur le Maire pilote ce dossier, il travaille de concert avec les trois autres Maires de l'Entente et on a bon espoir qu'on arrive à signer cette nouvelle convention pluriannuelle qui permettra de sécuriser la commune de Beaufort-en-Anjou sur sa partie recettes notamment.

Ensuite, les subventions aux associations : formaliser les procédures applicables en matière d'attribution et de contrôle des subventions versées et valoriser les prestations en nature. Donc celle-là, elle est en cours de réalisation. Une partie qui est réalisée notamment sur la partie des associations sportives. Sur le social, c'est en cours et sur la partie culture également. Donc c'est en cours. Ce n'est pas le plus simple. Il faut expliquer à nos partenaires associations qu'il y a un petit peu de formalisme à mettre en place. Il faut qu'on continue le travail de valorisation des prestations fournies. On pense par exemple au chauffage, un certain nombre de choses, aux prestations. Si on parle terrain de hand, nettoyer les surfaces et si on parle du foot, les tontes des pelouses. Enfin, un certain nombre de choses.

Pour Pharéo, se rapprocher de la Communauté de Communes ou des communes de l'Entente-Vallée pour transférer la gestion de la piscine. Vous regarderez dans le document, c'est bien expliqué. On a déjà écrit à la CCBV. Le président de la CCBV nous a répondu en nous demandant un certain nombre de chiffres. Il ne nous a pas dit non. Il ne nous a pas dit oui non plus, très clairement. Mais on est en train donc de réunir un certain nombre de chiffres pour pouvoir continuer à travailler avec la CCBV sur le sujet. Si on nous dit non, on ira poser la question à l'Entente-Vallée et aux communes de cette Entente pour savoir s'ils veulent nous aider et puis on aura donc ensuite une réponse définitive et on pourra considérer que cette recommandation est traitée.

Ensuite, le pilotage des ressources humaines, il faut formaliser les lignes directrices de gestion. Donc ça, c'est commencé. C'est un travail assez fastidieux, qui demande du temps. Donc c'est commencé mais ce n'est pas terminé pour l'instant. On regardera tout à l'heure. On imagine pouvoir terminer rapidement.

Puis il y en a une qui n'est pas engagée du tout, c'est celle qui concerne la prévention des conflits d'intérêts. Il faut formaliser dans le règlement intérieur de notre assemblée les procédures de prévention de conflit d'intérêt et prendre des arrêtés déterminant la question sur laquelle les personnes intéressées doivent s'abstenir d'exercer les compétences, conformément au décret de janvier 2014. Ce qu'on a fait, c'est que d'ores et déjà, à chaque fois qu'il y a une décision, Monsieur le Maire vous demande de vous déporter dès lors que vous êtes membre du bureau. Pas simplement licencié mais membre. Votre épouse ou votre conjoint, de la même façon. Pour l'instant c'est comme ça il nous faut maintenant l'écrire, le formaliser, le passer au conseil municipal, le voter et puis ensuite on pourra considérer que c'est réglé et faire les arrêtés bien sûr qui permettent de formaliser tout cela. Pour les 12 recommandations, je rappelle donc qu'on en a sept de réglées, quatre en cours et une qu'on doit mettre en place rapidement.

Ensuite, on a un certain nombre d'actions qu'on vous avait présenté et qui doivent avancer. Donc au total, on a 59 actions à mener.

On en a 12 qui sont finalisées, 26 finalisées et qu'il faudra poursuivre de manière récurrente. Ce n'est pas parce que ce qu'on l'a fait une fois que c'est bon, il faut maintenant qu'on continue les actions. On en a 13 qui sont en cours et qu'il faudra finaliser et on en a 8 qu'on n'a pas mises en place mais avec le nombre très important qu'on avait de recommandations et d'actions, c'est un chiffre qui me semble tout à fait acceptable.

Donc ensuite vous avez les explications les unes après les autres qui vous permettront de comprendre où on en est. On a donné le maximum de détails. C'est un document qu'on a transmis à la Chambre régionale des Comptes qui va nous donner, j'imagine, son avis. Je souhaite vous dire également qu'on va prendre la totalité des actions qui ont été sollicitées. On va les mettre en place. C'est une question de temps, une question d'énergie, une question de timing. On ne voulait pas bloquer toute la collectivité sur ce sujet-là dans les mois derniers, mais on a réussi à bien avancer. Je voudrais de nouveau féliciter madame la directrice pour ce travail de qualité qui nous fait grandir et qui nous permet demain de bien avancer. La dernière chose que je peux vous dire simplement, c'est peut-être qu'on s'est donné un dernier objectif, c'est d'avancer un peu sur certaines recommandations, sur certaines actions. On voudrait avancer d'ici la fin de l'année, on voudrait avancer sur 7 actions supplémentaires qui seront à notre avis finalisées.

Donc c'est l'assemblée délibérante. C'est modifier le règlement intérieur pour mentionner la production de notes de synthèse dans le dossier du conseil municipal. C'est la mise en conformité au RGPD. On en a parlé lors du budget. On a voté un budget pour mettre la collectivité aux normes du RGPD. On espère avoir réglé le transfert de Pharéo à la Communauté de Communes ou à l'Entente, obtenir les réponses. On est en train de travailler pour retracer la somme des 30 000 € qui seraient dus à la collectivité avec l'opération Ilôt Notre-Dame. Donc ça, il faut absolument qu'on avance sur ce point-là. Il nous faudra avancer sur les attributions de subvention aux associations. Il nous faudra également avancer sur la convention d'engagement en partenariat avec les impôts de la trésorerie de Baugé-en-Anjou. Donc ça c'est prévu pour octobre. Et puis pour les ressources humaines, avancer sur le règlement intérieur. Nous sommes en train d'y travailler avec les membres du Comité Social Territorial (CST).

Donc notre objectif, c'est bien d'aller au bout de ce rapport. Donc on va continuer tout au long de cette fin d'année et puis on vous tiendra au courant au fil de l'eau sur le sujet. Vous avez 32 annexes, un peu plus à lire si vous le souhaitez.

**M. le Maire :** Je vous remercie pour cette présentation et je remercie également donc tous ceux qui travaillent sur ce sujet qui représente une grosse tâche et qui va permettre de s'améliorer autant en qualité qu'en rigueur dans nos différents actes administratifs. Un gros boulot qui était nécessaire. Est-ce qu'il y a des questions ?

**Audrey GUILLEMOT :** Oui, bonsoir. J'avais juste une question sur l'annexe 19 sur le transfert de la piscine PHAREO. Je voulais savoir si vous avez bien reçu un écrit de monsieur Chalopin parce qu'on voit le courrier que vous avez envoyé mais on ne voit pas l'autre courrier. On voulait savoir s'il y avait une réponse.

**Rémi GODARD :** Oui, la réponse c'est oui. On a reçu un courrier Monsieur Chalopin.

**Audrey GUILLEMOT** : Est-ce qu'il est possible de voir ce courrier ?

**Rémi GODARD** : Avec plaisir. Ce n'est pas la réponse. C'est une réponse qu'il nous fait et donc on est en train de travailler pour lui apporter les réponses au questionnement. Puis lui, ensuite, il nous dira "Oui, c'est possible ou non ce n'est pas possible." ou « oui je veux le présenter au bureau du conseil communautaire » ou « non, je ne le ferai pas ».

**Ludovic MORIN** : Oui, moi j'ai juste une question. Je peux me tromper mais l'année dernière je crois qu'il y avait eu un recours une personne contestait le contenu du rapport. Il y avait le choix je crois au sein du conseil municipal, le choix d'un avocat. Je ne sais plus combien ça coûtait pour la commune 4000 € ou 5000 €. Je ne sais pas si le recours a été déposé, si le recours est en cours, s'il y a une suite et puis si finalement si tout le monde valide définitivement le contenu de ce rapport de la CRC. Mais je peux me tromper, je ne sais plus le montant mais il me semble que c'était il y a un an.

**Rémi GODARD** : D'après moi, c'était l'ordonnateur précédent qui avait voulu se faire accompagner pour la Chambre régionale des Comptes. De mémoire, c'était 3 000 €, ce qui est le plafond maximum pour la collectivité. Et non, d'après moi, il n'y avait pas de recours formulé auprès de la Chambre régionale des Comptes. C'était pour pouvoir être accompagné lors de son audition auprès de la Chambre régionale des Comptes. Il n'y avait pas de recours.

**M. le Maire** : La loi autorise le paiement des frais d'avocat de l'ordonnateur pour répondre à la Chambre régionale des Comptes. C'est un plafond.

**Didier LEGEAY** : Oui, moi je vais juste intervenir sur cette présentation parce que quand vous nous avez dit là qu'il y avait qu'une trentaine d'annexes, il y en a plus de 60. Il y a énormément de documents, des documents d'ailleurs qu'on a découvert, des documents que des fois on avait évoqué que si on pouvait les avoir. Certains rapports sur la piscine. On les voit apparaître. Bon tant mieux, on les a maintenant. Des documents, comme vous l'avez évoqué, sur l'attribution des subventions qui est demandée par la Chambre régionale des Comptes. Mais ces documents sont annexés au conseil municipal. Ce sont des documents qu'on n'a jamais vus. On parle de groupe de travail. On ne sait pas qui a travaillé dessus, comment, quoi, c'est validé par qui ? Parce que là si c'est annexé au conseil municipal, ça veut dire que ça va être envoyé à la Chambre régionale des Comptes. Et d'autant plus, comme vous l'avez dit, j'espère que vous les avez lus. 60 documents. Le conseil municipal là, le PDF fait encore plus de 800 pages. Les ingurgiter en à peine 8 jours, c'est laborieux. C'est vrai qu'on n'a pas forcément tout détaillé mais en tout cas de dire que oui, il y a un certain nombre de documents, il y en a certains on se demande d'où ils sortent. Ils ont été travaillés, ça on est bien d'accord, mais par quel groupe, comment, quand, qui les valide, pourquoi et ils sont associés directement là au conseil municipal ? On n'en a jamais parlé, on n'en a jamais délibéré. Donc est-ce qu'on les prend pour argent comptant ou est-ce qu'ils seront rediscutés à un moment au conseil municipal ?

**M. le Maire** : Non, ils ne seront pas rediscutés. Dans les documents qui vous ont été transmis, ce sont des documents de travail. Ce sont des groupes de travail internes entre services et cetera. Nous tenons à la totale transparence. Alors effectivement ça fait beaucoup de documents pour tout le monde. Pas que pour la minorité, pour tout le monde aussi. Il y en a beaucoup qui en ont pris connaissance là, puisque ce travail est important, il est intense et est spécialisé aussi. Donc, on vous les met à disposition.

**Rémi GODARD** : Et je pense qu'il faut se féliciter de cette transparence. C'est quelque chose qui est utile pour la bonne compréhension pour chacun d'entre nous. Effectivement, il y en a beaucoup, mais le dossier il est lourd, vous l'avez compris. Le dossier, il est 12 recommandations, 58 ou 59 actions à mener. C'est extrêmement lourd pour une collectivité. C'est bien ce que nous avait dit la juge qui était venue travailler avec nous. Elle nous avait d'ailleurs dit que 12 mois ne suffiraient pas pour régler la totalité des recommandations. Elle avait raison, puisqu'on n'a pas tout traité et qu'il nous reste des choses à faire. Mais oui, c'est normal qu'on ait beaucoup de documents et oui, c'est normal qu'on vous les mette à disposition. J'espère qu'on est d'accord sur ce point-là.

**M. le Maire :** Et ça montre que c'est un gros travail. Ce ne sont pas que des mots, c'est vraiment un gros travail qui s'est traduit par des écrits.

**Didier LEGEAY :** Oui, on le reconnaît, il y a un gros travail de fait, il n'y a pas de souci là-dessus. Non, mais c'étaient des choses qui sont mises en annexe. Si je prends que l'exemple des critères d'attribution des subventions. Ils sont mis dedans. Donc ça veut dire que c'est validé. Je ne sais pas si les autres associations sont au courant de ces critères, comment ça s'est fait. Nous, on n'était pas au courant. On les a découvert. Je n'ai pas eu le temps de les étudier comme il faut pour en faire un avis. Pour l'instant, c'est quelque chose de nouveau pour ma part. En tout cas, j'en ai pris vaguement connaissance et du coup ce sont des choses comme ça qui m'ont, entre autres, surpris parce que ça arrive et donc comme on l'annexe au conseil municipal, ça veut dire que c'est validé, acté.

**Rémi GODARD :** Ça veut dire qu'on l'a envoyé en tout cas à la Chambre régionale des Comptes. Ça c'est sûr. C'est le document qu'on a envoyé à la Chambre régionale des Comptes.

**Didier LEGEAY :** Donc voilà. Donc si c'est envoyé à la Chambre régionale des Comptes, c'est validé, c'est acté, c'est comme ça que ça se passera.

**Rémi GODARD :** Non, parce qu'on peut encore modifier un certain nombre de choses. Rien n'est rarement définitif. Il y a des choses qui sont définitives mais il y a des choses qui peuvent encore évoluer. On est en train de montrer à la Chambre régionale des Comptes, un, de la bonne volonté de la commune pour dire qu'on va répondre à l'ensemble des recommandations. Je crois que c'est la première des choses qu'on doit dire et puis la deuxième des choses, c'est leur montrer ce qu'on est en train de faire. Mais ce qu'on a envoyé aujourd'hui n'est pas forcément ce qu'on votera après-demain. Je n'en sais rien. On va continuer à travailler. On va faire avancer le dossier. On va faire avancer les dossiers de façon à pouvoir avoir une collectivité plus engagée, mieux organisée, des services qui travaillent en cohérence, des finances saines, enfin voilà. Enfin, répondre aux recommandations de la collectivité. Je rappelle qu'on part de très très loin dans cette collectivité sur ces points. J'ai lu d'autres rapports de collectivité. On est quand même dans ceux qui sont bien attaqués sur le sujet.

**Thierry BELLEMON :** C'est ce qu'on voulait savoir du coup, mais on a bien la réponse. C'est-à-dire que ce qui a été envoyé à la Chambre régionale des Comptes, on est bien sur des propositions, des réflexions qui ont eu lieu mais il y a un certain nombre de documents qui sont envoyés et qui ne sont pas définitifs. Notamment le sujet des subventions, on est sur quelque chose qui va être travaillé et qui sera forcément proposé au conseil municipal. Donc c'est ça qu'on ne savait pas.

**Rémi GODARD :** La réponse c'est ça Thierry. Parfaitement.

**Thierry BELLEMON :** Très bien. Merci.

**Jean-Philippe ROPERS :** Si on regarde les documents notamment pour les associations sportives. On a les items mais tout est à travailler dedans. Il n'y a pas de chiffres donc tout est à travailler. Il n'y a rien de définitif. Tous les pourcentages à appliquer. Tout ça, ce sera à décider après. Mais là, c'est un document de travail qui permettra justement de choisir.

**Rémi GODARD :** Puis, concernant les associations, on le fera avec eux également et avec vous, avec tout le monde, l'ensemble du conseil municipal, ce sera peut-être dans les commissions. Voilà mais nous il faut qu'on travaille, il faut qu'on avance sur le dossier. C'est ça. On est donc avancé sur un certain nombre de dossiers et on vous a, en transparence, comme on le fait tout le temps depuis qu'on est élus, mis à disposition les documents.

**Didier LEGEAY :** Là, on est d'accord, on a bien les documents. Pour ce qui est de la piscine, à un moment, on avait demandé des rapports que vous faites, quand vous faites des réunions avec les différents prestataires et on nous avait répondu à cette époque que c'était non et on ne les a jamais eus d'ailleurs. Donc voilà, là, on voit un certain

nombre d'éléments sur la piscine. C'est très bien mais à des moments on vous a demandé et on nous a répondu non donc tant mieux, là on les a. Je ne sais pas si on a tout mais en tout cas on en a une partie.

**Amélie MENARD** : Pardon mais je n'ai pas le souvenir qu'on ait refusé de communiquer certains documents. En tout cas, de toute façon, ce sont des chiffres qu'on retrouve ensuite dans le rapport annuel donc de toute façon, il n'y a rien de particulièrement secret et on les retrouve dans les rapports annuels. Vous avez trouvé des choses extraordinaires ?

**M. le Maire** : Bien, il s'agit de prendre acte de ce rapport donc nous avons pris acte.

Le conseil municipal,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le rapport d'observation définitives de la Chambre régionale des Comptes des Pays de la Loire sur la gestion de l'exercice 2018 à 2023,  
Vu la délibération du 1<sup>er</sup> juillet 2024 donnant acte de sa présentation au conseil municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

PREND ACTE de la présentation du bilan de la mise en œuvre des recommandations de la Chambre régionale des Comptes des Pays de la Loire, un an après le débat sur le rapport de la CRC lors de la séance du conseil municipal du 1<sup>er</sup> juillet 2024,

CHARGE M. le Maire de transmettre cette délibération et ses annexes à la Chambre régionale des comptes des Pays de la Loire.

#### **2025/70 - Décision modificative n°2025-01**

(Rapporteur : Rémi GODARD)

Je vous propose de prendre connaissance de la décision budgétaire modificative N°2025-01 à envisager pour le budget principal.

L'article L1612-11 du CGCT prévoit les modifications au budget par les décisions modificatives.

Les décisions modificatives sont des délibérations qui viennent modifier les autorisations budgétaires initiales prévues au budget primitif, soit pour intégrer des dépenses ou des ressources nouvelles, soit pour basculer un montant d'un chapitre à un autre.

Les décisions modificatives doivent, comme les budgets, être présentées section par section et différencier les dépenses et les recettes dans un état détaillant les chapitres.

Ces décisions sont soumises au conseil municipal qui doit les approuver par délibération.

Cette décision modificative résulte de plusieurs éléments.

#### ***Présentation du Powerpoint par M. GODARD.***

**Rémi GODARD** : Nous voici avec notre première décision modificative budgétaire, comme on l'a fait l'année dernière. L'année dernière, on en a eu trois. Donc cette année, c'est la première. Alors, pourquoi une décision modificative ? Donc je viens de vous l'expliquer à l'instant. Ensuite, les montants, je viens de vous les lire. Il s'agit donc pour cette décision modificative, de faire un constat des dépenses et des recettes réelles. D'ajuster les recettes suite à la notification de la fiscalité et de ces dotations et l'inscription de nouveaux crédits dans le cadre de nouveaux projets en fonctionnement et en investissement. Donc cela doit être équilibré. Donc lors du BP 2025, nous avons évoqué les ajustements liés à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les logements vacants. Le montant du dégrèvement s'élève à 141 910 €. C'est le chiffre

officiel. Cette somme est déduite en une fois sur les dotations versées à la collectivité. Donc on a au budget à rembourser 141 910 €.

Si on n'avait pas eu cette somme-là, les résultats de l'année dernière n'auraient pas été de 700 et quelques mille euros mais de 650 000 euros à peu près. Les dotations pour 2025 s'élèvent à 2 528 903 euros. C'est une augmentation de 2,84 % et ça nous fait une somme globale de 69 946 € supplémentaires par rapport au budget qu'on avait voté. La fiscalité s'élève elle à 4 005 040 euros soit une augmentation de 0,32 % par rapport au budget pour un montant total de 12 934 euros. Voilà les deux sommes qui viennent s'ajouter au budget et une qui vient se retrancher.

Ensuite, on vous a mis ce tableau qui est ligne par ligne. Les recettes sur les dotations et la fiscalité. C'est pareil, c'est un effort de transparence pour que les gens comprennent bien de quoi on parle. Il y a des sommes, des lignes et un certain nombre de choses. Donc vous avez les 69 946 € et les 12 934 € supplémentaires. Et comme on doit redonner 141 190 euros, ça nous fait un déficit de 59 030 euros au total. Et ensuite, vous avez le document « inscriptions de nouveaux crédits en fonctionnement ». Là, on vous les a mis par chapitre. Donc en administration générale, en recette, on a plus 49 500 euros et en dépense 79 203 euros.

On voit qu'on avait sous-estimé par exemple pour Pharéo 35 000 euros sur le marché en cours, qu'on a dû payer une facture de 2019 à RECRÉA. Quand on a terminé le contrat, on s'est aperçu qu'elle n'avait pas été payée pour 22 768 euros non fléchée et puis un certain nombre de choses, vous pourrez lire les lignes. On a diverses réparations et un certain nombre de choses. Pour le Centre d'Animation Sociale, en attendant de savoir s'il va passer en associatif, il nous faut un certain nombre de crédits. On vient de rajouter 6 000 euros de crédit avant de décider comment on va traiter le dossier comptablement. Donc j'ai fait rajouter 6 000 euros qui vont permettre des dépenses courantes sur le sujet. Sur le social, on a -5 050 euros donc ce sont les montants qui sont ajustés.

Sur la culture, on a rajouté les 1 000 euros qu'on a voté, c'est-à-dire la subvention exceptionnelle au NTP. Ensuite, sur les ateliers municipaux, on a 84 710 euros de dépenses supplémentaires. Il y a notamment toute une partie de location qui n'était pas prise en compte et qu'il a fallu rajouter. Donc ensuite, on a des travaux par exemple de sécurité pour des travaux, sur des chutes de pierre sur l'école du Château. Pour la salle de tennis, on a décidé de pouvoir blanchir la toiture. C'est une demande qui avait été formulée il y a fort longtemps. On va louer une nacelle pour la salle de judo et de gym. On va louer également une nacelle pour le nettoyage de la façade d'Omnisport. On essaie de faire en sorte que nos bâtiments soient entretenus. Il nous faut louer un robot pour le nettoyage des bassins à la piscine Pharéo. On a le plan de végétalisation de la ville qu'on a décidé de mettre en place pour 2 500 euros. Vous savez qu'on avait eu un matériel qui a brûlé, donc on a été obligé de louer du matériel roulant suite à la panne du manitou. Les éclairages publics, on a rajouté un peu d'argent pour le conseil d'énergie partagé. On n'avait pas très bien calculé le montant donc il nous faut réajuster le montant. On a prévu des dépenses curatives du SIEMML pour 8 500 euros. Ce sont les dépenses curatives 2025-2026. J'ai souhaité avec Jean-Philippe ROPERS les mettre dans le budget 2025 pour ne pas qu'en 2026 avec l'équipe nouvelle qui arrivera, ce soit une dépense puisqu'elle été engagée en partie sur 2025.

On prendra l'habitude, celui qui prendra ma place ou celle qui prendra ma place dans quelques mois devrait prendre l'habitude de procéder comme cela pour engager la commune sur toute cette logistique avec le SIEMML. On a rajouté un certain nombre de choses. Vous verrez notamment des petites choses.

**Thierry BELLEMON** : S'il vous plait. C'est juste une précision, je n'ai pas trop compris par rapport à DEKRA et les 16 000 €. Vous avez parlé de travaux mais je n'ai pas...

**Rémi GODARD** : Ce sont des travaux de contrôle sécuritaire qui n'avaient pas été mis dans le budget, qui avait été oubliés dans le budget et qu'il faut réaliser en 2025.

**Thierry BELLEMON** : Est-ce que ce sont des témoins qui sont à l'école du Château et au cinéma ? ça n'a rien à voir.

**Amélie MENARD** : Ce n'est pas ça. Ce sont des contrôles réglementaires d'électricité dans les bâtiments, dans les ERP.

**Rémi GODARD** : Merci pour la question. N'hésitez pas à m'arrêter si vous avez des questions au fil de l'eau, on essaiera d'y répondre avec grand plaisir.

Donc, ça c'est pour toute la partie de fonctionnement. Ensuite, on est dans l'inscription de nouveaux crédits en fonctionnement par gestionnaire et centre de coût. Donc sur les aménagements toujours, donc en recettes et en dépenses, on va toucher 928 000 euros de recettes, on en parlera tout à l'heure. Et en dépenses, on a 6 244 euros. Il y a un certain nombre de choses qu'on fait, qu'on ne fait pas. On a rajouté par exemple 10 000 euros pour l'expertise des terrains de football. C'est Julien qui pilote ce dossier-là. Ça va nous permettre de prendre des bonnes décisions pour l'entretien de ce terrain qui pose problèmes aux joueurs de l'USB et c'est normal qu'on ait un terrain digne de ce nom à Beaufort sur le sujet.

Pour les affaires scolaires, on a rajouté quelques sommes notamment tout ce qui concerne les enfants, les projets, mais c'est très souvent, vous le remarquerez, avec des subventions associées puisqu'on a les dépenses et on a les recettes en face. Donc ça veut dire que les agents aujourd'hui, systématiquement demandent les subventions. C'est ce qu'on voulait. Rappelez-vous, lors de l'audit financier, il avait été souligné que la collectivité avait peu de subventions par rapport aux autres collectivités de même taille. Donc on a rattrapé notre retard sur le sujet et c'est très bien ainsi. Il faut absolument que ça continue dans ce sens-là. Là aussi c'est un travail qui ne se voit pas et qui est mis en place en permanence. Et ça se voit quand même parce que ce soir je suis capable de vous les montrer.

Ensuite, on a sur les finances 147 430 euros de dépenses supplémentaires et 83 043 euros de recettes. Donc ce sont les 141 910 euros de la régule de la taxe d'habitation qui sont sur cette ligne-là. On va ajouter 5 000 euros pour une provision sur le compte épargne temps. On n'avait pas mis de provision dans le budget 2025 pour l'instant. Donc on a décidé de mettre 5 000 euros. Ça répond à la recommandation de la Chambre régionale des Comptes. Là, on verra si on peut rajouter des provisions à la fin de l'année selon l'état des finances. On verra.

Ensuite, on a des ajustements. Pour les ateliers municipaux, Monsieur le maire a demandé à ce que les agents isolés soient équipés d'un système qui s'appelle DATI (Dispositif d'aide aux travailleurs isolés). Ce sont de petits appareils qui permettent à des gens qui sont isolés, soit dans les camions, soit notamment à la commune de Gée, de pouvoir être repérés s'il y avait un incident.

Ensuite, sur les investissements maintenant. Pour les ateliers municipaux, des dépenses pour -2 157 euros. Nous allons acheter une autolaveuse portative de façon à pouvoir répondre à la demande des agents. On a pour l'école de maternelle de la Vallée, l'aire de jeu, on va ajouter 2 011 euros. C'est un complément à ce qu'il y avait au budget de voté. On a dépensé 7 500 euros supplémentaires sur les accessoires pour le robot de tonte qui est au stade qui fonctionne plutôt bien et qui donne satisfaction et on a rajouté un peu d'argent. Il s'agit d'un garage pour faire rentrer le robot pour ne pas qu'il soit volé notamment. On espère en tous les cas. On a ajouté 2 200 euros pour le robot de nettoyage de Pharéo.

Pour le robot de tonte de la piscine 10 000 euros qu'on a ajoutés. Ensuite, on a acheté notre tracteur pour remplacer celui qui était défectueux. On avait prévu un peu large donc on dépensera 23 456 euros en moins par rapport à ce qu'on avait prévu. C'est plutôt une bonne nouvelle. On avait prévu de faire des études au budget pour le PLU à hauteur de 30 000 euros. On a revu notre stratégie sur le sujet au regard du plan de travail et des possibilités des agents. Donc les 30 000 euros, on va les annuler. On va simplement rajouter 10 000 euros pour une étude qui s'appelle une étude de revalorisation commerciale. Ça n'a rien à voir avec le commerce local. C'est une étude qui est faite dans le cadre du PLU. Au lieu de 30 c'est maintenant 10 000 euros donc on va gagner 20 000 euros sur le budget 2025.

On doit payer 2 521 euros supplémentaires pour la voirie sur la rue d'un Petite Porte. Il s'agissait de sommes qu'on imaginait qui seraient prises en charge par la Communauté de Commune mais ça n'a pas été possible. Pour les Services techniques, on a ajouté 3 000 euros pour l'aménagement de la salle de pause de la mairie. Par exemple. On va acheter une tronçonneuse. On va acheter une tronçonneuse si vous votez le budget. On va installer une signalétique pour le défibrillateur à la gym de la vallée. On va renouveler les tapis d'agrès pour la salle de gym pour 2 500 euros. On va mettre de l'argent pour l'espace de stockage du basket, depuis le temps qu'ils attendent, pour 3 899 euros et puis on va réaménager le studio Avenue des Tilleuls qui est défectueux et qui est pour le social et ça coûte 2 500 euros.

Pour l'Enfance-Jeunesse, il y a 8060 euros de dépenses supplémentaires en investissement et 3 200 euros de recettes. Donc recettes, c'est pour le Cap Ados. Donc là, une dépense de 3200 €, une recette de 3200 €. Pour le reste, il nous faut acheter un petit peu de matériel pour la restauration scolaire, un peu de matériel pour le séjour des 12 ans pour les tentes. Nous avons écrit « 12 ans Entente » parce que ce sont des travaux de l'Entente mais il n'y a pas de budget d'investissement pour l'Entente. C'est Beaufort-en-Anjou qui porte les investissements, qui ne les fait pas supporter aux trois autres communes et c'est Beaufort qui est donc propriétaire des tentes, par exemple et si vous entendez quelqu'un qui vous dit que ça appartient à l'Entente, non ça appartient à Beaufort-en-Anjou puisque c'est Beaufort-en-Anjou qui les paye et puis on les met à disposition de l'Entente. Dans le document signé par les quatre maires depuis quelques années, il n'y a pas de possibilité d'investir sur le sujet et il n'y a pas de budget d'investissement. Il faut le savoir. Tous ceux qui vous disent que ça appartient à l'Entente, je veux bien leur en parler, je veux bien leur expliquer. Je me tiens à disposition des uns et des autres pour leur expliquer et dire que ça, malheureusement ce n'est pas à l'Entente, c'est à Beaufort-en-Anjou.

Finances, Marchés et informatique : on a -27 000 euros et en recette, on a 170 544 euros. Il s'agit de quoi en recettes ? Il s'agit de la vente de l'ancien presbytère 142 468 euros et d'une maison qui s'appelle la SCI Adelia pour 28 076 €. Ces deux ventes sont passées au conseil municipal précédemment et donc ils sont actés, sont passés chez le notaire. Monsieur le Maire a été signer avec le notaire donc on peut d'ores et déjà les mettre maintenant dans le budget. Avant on ne peut pas. Je le dis parce que j'ai cru lire à droite et à gauche que le budget était un peu faussé parce que je ne prenais pas toutes les recettes en compte mais je les prends en compte quand on peut les mettre dans le budget. Il ne s'agit pas pour moi de cacher des choses pour dire qu'ensuite on fait des baisses opérations. Il s'agit pour moi de respecter la réglementation qui dit qu'il faut d'abord être passé chez le notaire avant de les mettre dans le budget d'une commune. Voilà, il faut que vous le sachiez. Donc les recettes c'est ça. J'espère qu'on en aura d'autres. Je regarde Julien SEILLE qui est à côté de moi, on en aura d'autres mais on les mettra dans une prochaine DM quand elles seront signées. Tout à l'heure on va en passer une au conseil, je crois et on en repassera après.

Donc on a investi un petit peu d'argent, on a mis un peu d'argent sur de l'informatique parce qu'on n'en a pas parlé dans la présentation la Chambre régionale des Comptes mais vous savez aussi qu'on a reçu un courrier nous demandant un certain nombre de choses sur l'informatique et on est en train de se mettre en ligne sur le sujet. Donc c'est quelque chose qu'on ne peut pas mettre à l'ordre du jour d'un conseil municipal parce que c'est trois ou quatre personnes qui sont au courant pour éviter d'avoir des difficultés avec des gens qui voudraient pirater notre système. Donc on a fait des opérations de renforcement de sécurité qui apparaissent ici notamment. Et on a acheté aussi quelques PC qui n'arrivaient plus du tout à fonctionner. Donc on est en train de renouveler tranquillement la flotte. Voilà les sujets pour la partie investissement.

Ce qui fait que vous avez ici ce tableau-là, le tableau pour moi qui est le plus important. Nous avons donc voté un budget à +104 939 euros en février et avec une épargne qui va rester à 124 448 euros si on vote ces décisions modificatives au 20 juin, on serait à 124 448 euros. Donc on a toujours ce souci d'équilibre. Pour payer nos emprunts, vous savez bien, il nous faut donner en capital 1 183 600 euros. Vous savez que c'est beaucoup, plus les intérêts. Donc il faut que la CAF brute permette cela. Donc la CAF brute, elle sera de 1 308 048 € au lieu de 1 288 539 € votés en avril 2025.

**Thierry BELLEMON** : Une remarque par rapport à la décision modificative. Concernant justement l'école du Château. On est un peu soucieux et on se questionne. Donc là, on a bien enregistré les 2 500 € concernant les travaux suite à la chute de pierres. C'est dans la décision modificative. Après, si on revient un petit peu au niveau du conseil, on a bien vu que la chaudière, elle est en fin de vie. Sachant que 40 ans, on peut vivre un peu plus longtemps, mais pour une chaudière, ça peut être compliqué.

Ensuite, je reviens encore sur le point précédent donc avec la Chambre régionale des Comptes où vous envoyez donc le Plan pluriannuel d'Investissement qui a été présenté au conseil du 2 juin dernier où dans ce Plan Pluriannuel, vous prévoyez donc 30 000 euros pour faire une étude pour une future école en 2027. Sachant que si on commence l'étude en 2027, évidemment que ça peut être compliqué si la chaudière ne vit pas plus de 50 ans. Donc la question, elle est simplement sur cette observation. C'est-à-dire qu'on rajoute quand même 2 500 euros parce que c'est possible mais on s'inquiète sur cette école, sachant que le 3CTM passe avant puisque vous avez fait le choix de mettre 30 000 euros justement à partir de 2026 sur ce bâtiment culturel. Voilà, c'était une remarque.

**Amélie MENARD** : Je veux bien répondre à la remarque. Les 2 500 euros concernent des chutes de pierre qui ont eu lieu et qui n'ont rien à voir avec le bâti. C'est pour préciser. Ce n'était pas la même question mais je préfère préciser que ça n'a rien à voir avec le fait d'avoir isolé une partie du bâtiment pour défaut structurels. C'est simplement le tuffeau qui s'abîme et qui s'use comme on l'avait constaté aux Halles et donc c'est exactement le même type de travaux que ce qui a été fait aux Halles. Pour ce qui est de la chaudière, on l'a dit tout à l'heure, évidemment, on sait bien qu'il faut réfléchir sérieusement à ce sujet-là et avoir des propositions sérieuses justement par rapport à ce changement de chaudière. Donc on travaille le sujet évidemment.

**Rémi GODARD** : Peut-être dire aussi Thierry que comme je l'ai précisé, le PPI, c'est un document qui vit. Donc on l'a imaginé comme ça aujourd'hui, mais peut-être que l'année prochaine quand on présentera le nouveau PPI, on n'aura non pas changé de stratégie mais fait évoluer la stratégie parce qu'on aura des recettes qui nous permettront de décider autre chose. Aujourd'hui, on est contraint. Aujourd'hui, on travaille sous la contrainte de la finance à Beaufort-en-Anjou. Vous le savez bien c'est quelque chose dont on parle depuis 2 ans donc c'est comme ça, on ne va pas refaire l'histoire ensemble ce soir mais c'est quelque chose qui peut évoluer. Le PPI c'est un outil qui évoluera au fil du temps. Si demain matin, on avait une bonne surprise et qu'on avait des sous, il nous faudrait décider si on attaque un plan sur la rénovation des bâtiments, sur la rénovation des trottoirs, sur l'accessibilité, sur les chaudières, sur un certain nombre de choses, sur la voirie. On est obligé de s'adapter. Il y a plein de collectivités où ils ont un plan de bataille assez normal, ce qu'on devrait avoir à Beaufort. C'est-à-dire qu'on met tant d'argent sur tel projet, d'argent sur tel projet. Nous on ne peut pas faire comme ça aujourd'hui. Le dire ça serait mentir aux Beaufortais. On est obligé de s'adapter au fil de l'eau et de prendre des décisions qu'on estime les meilleures. Peut-être qu'on se trompe sur certains points ou qui pourraient sans doute être meilleurs, je ne sais pas. Mais en tous les cas, on le fait à l'aune de la contrainte budgétaire.

**Thierry BELLEMON** : Du coup, oui, j'entends bien ce que vous dites, que le Plan pluriannuel d'Investissement peut évoluer et on va l'espérer mais ce qu'on veut dire quand même, c'est faire remarquer que la priorité n'est pas du tout au niveau de l'école du Château. La priorité, elle est ailleurs. Aujourd'hui, lorsqu'on est le 30 juin 2025 et que pour nous, on est inquiet. On est aussi sur une école qui a une fermeture de classe. Enfin bon, il y a des tensions et c'est compliqué. Ça n'a rien à voir avec le bâtiment. Mais ce que je veux dire c'est que lorsque l'on met 2 500 euros certes c'est le tuffeau qui s'use comme aux Halles mais on est bien justement sur un bâtiment qui a besoin de rénovation et le choix, ça n'a pas été fait sur la rénovation mais le choix de la nouvelle construction sur le site Montbeaume. Et bien pour l'instant, la première étude elle est en 2027 et c'est ça qu'on veut faire remarquer.

**Rémi GODARD** : J'avais bien compris. J'avais bien compris.

**M. le Maire** : Les travaux de 2 500 € ce sont ce qu'on appelle les travaux de purge, sont des travaux de sécurité.

Le Conseil Municipal,  
 Vu l'article L1612-11 du Code Général des Collectivités territoriales,  
 Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,  
 Vu le vote du budget primitif en date du 2 avril 2025,  
 Vu l'avis de la commission Finances du 16 juin 2025,

Considérant que l'assemblée délibérante doit voter les mouvements de chapitre à chapitre composant la décision modificative.

|                               | Dépense           | Recette           |
|-------------------------------|-------------------|-------------------|
| <b>Section Fonctionnement</b> | <b>142 471,00</b> | <b>142 471,00</b> |
| Réal                          | 323 506,00        | 142 471,00        |
| Ordre entre sections          | - 181 035,00      |                   |
| <b>Section Investissement</b> | <b>- 7 291,00</b> | <b>- 7 291,00</b> |
| Réal                          | - 7 291,00        | 173 744,00        |
| Ordre entre sections          |                   | - 181 035,00      |

Après en avoir délibéré et avec 6 voix contre (C. TURC, JM. MINAUD, T. BELLEMON, D. LEGEAY, A. GUILLEMOT, JF. CHANDELILLE),

APPROUVE la décision modificative n°2025-01 du budget principal.

**2025/71 - Raccordement au réseau public de distribution d'électricité - Autorisation de signature d'une convention de servitude**

(Rapporteur : Julien SEILLE)

Le bureau d'études EXPERTIBRE a adressé à la commune, pour le compte d'ENEDIS, une convention de servitude simplifiée sur le réseau électrique afin d'effectuer le raccordement au réseau public de distribution d'électricité d'une maison individuelle située 3 chemin Gisèle Halimi (numéro d'affaire Enedis 72584830).

La parcelle concernée est cadastrée ZR 404, dont Monsieur LHUMEAU Damien et Madame MOUGINS Maëlis sont propriétaires et titulaires du permis de construire qui leur a été délivré sous le numéro PC.049.021.24.00016.

Le projet consiste à enfouir un câble basse tension dans l'emprise de la voie communale dénommée Gisèle Halimi pour desservir leur propriété.

Etant précisé sur le permis de construire, que le branchement d'électricité d'une puissance maximale de raccordement de 12 kVA monophasé est à la charge du pétitionnaire. La commune de Beaufort-en-Anjou n'est donc pas impactée financièrement par cette opération.

Les droits de servitude consentis à Enedis sur la convention sont par défaut :

- établir à demeure une canalisation souterraine ainsi que ses accessoires,
- établir si besoin des bornes de repérage,
- permettre à ses agents ou à toutes entreprises de son choix de procéder à toutes interventions nécessaires pour l'entretien des ouvrages et leur environnement (élagage, abattage...), mais aussi leur réparation, remplacement, rénovation...

La convention est conclue à titre gratuit. Elle prend effet à compter de sa date de signature.

Le Conseil Municipal,

Considérant la demande de raccordement au réseau public de distribution d'électricité d'une maison individuelle située 3 chemin Gisèle Halimi, formulée par le bureau d'études EXPERTIBRE, pour le compte d'ENEDIS,

Considérant que le raccordement de ladite maison au réseau public de distribution d'électricité nécessite la mise en place d'une convention de servitude simplifiée entre la commune et ENEDIS, sans contrepartie financière,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE la convention annexée,

AUTORISE Monsieur le Maire à le signer.

**2025/72 - Cession Parcelle ZC100 (pour partie) - 7 route d'Angers**

(Rapporteur : Julien SEILLE)

Conformément aux recommandations de la Chambre Régionale des Comptes, la commune a engagé un travail d'identification de son patrimoine et de stratégie foncière afin de céder les biens non essentiels à la réalisation des services publics.

Une partie de la parcelle ZC100 sise 7 route d'Angers, comprenant une maison d'habitation sur une superficie de 628 m<sup>2</sup>, ne constitue pas un bien patrimonial essentiel à la réalisation des services publics. Aussi, il a été décidé de mettre en vente ce bien.

Suite à une mise en concurrence des agences immobilières du territoire, l'agence « Nesteen » a pu accompagner la vente de ce foncier.

Monsieur Laurent LEROUX s'est positionné avec une offre au prix de 69 700 € net vendeur c'est-à-dire dans la fourchette d'estimation de l'agence (comprise entre 65 000 et 75 000 €).

**Didier LEGEAY** : Ce n'est pas une question, c'est juste pour vous dire notre position là-dessus avant le vote parce qu'on va voter contre parce que cette parcelle fait partie quasiment intégrante du Chanvre, vu que c'est juste à côté et que nous, ce qu'on reproche c'est qu'il n'y ait pas un projet global de stratégie financière sur ce secteur.

La partie Chanvre étant la plus importante, son devenir, on ne le connaît pas. Il peut y avoir un porteur de projet qui peut avoir besoin de l'ensemble et commencer à morceler tous les bouts. Pour nous, ça nous paraît insensé. On aurait commencé par faire le projet Chanvre d'une manière ou d'une autre, quel que soit le projet. Une fois que ça, c'est validé, s'il reste des morceaux, il sera toujours temps de les vendre. Mais en tout cas, on peut peut-être se priver d'un porteur de projet parce qu'il n'aura pas toute la dimension de ce qu'il voudrait parce qu'on a commencé à morceler. Donc voilà, on votera contre cette vente.

**Amélie MENARD** : Oui, je voudrais juste préciser qu'on ne morcelle pas grand-chose puisqu'il s'agit juste de la petite maison qui est à côté du Chanvre. C'est un terrain bien délimité tout simplement.

**Didier LEGEAY** : On entend bien mais si le porteur de projet a besoin d'une maison pour un gardien, des choses. On ne sait pas ce qu'il y aura. Donc ça peut être une globalité du projet. On morcelle la parcelle sur le cadastre qui touchait quand même carrément au Chanvre. Qui y touche toujours d'ailleurs, on ne la change pas de place quand même mais qui touche au Chanvre. Donc ça pouvait être un ensemble pour un porteur de projet. Peut-être que le porteur de projet qui sera retenu à un moment, ça ne l'aurait pas intéressé, mais il sera toujours temps de le vendre. Mais malgré tout, ça donnait une stratégie foncière globale de façon à ne pas se limiter dans les projets qui pourraient venir.

**M. le Maire** : Il reste encore pas mal de surface,

Le conseil municipal,

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu l'extrait du plan de division parcellaire,

Vu l'avis des Domaines en date du 10 juin 2025, sous la référence 2025-49021-34022,

Vu l'offre de Monsieur Laurent LEROUX, pour l'acquisition d'une partie de la parcelle ZC 100 au prix de 69 700€ net vendeur,  
Vu l'avis favorable de la commission Urbanisme pour la vente d'une partie de la parcelle ZC100, en date du 6 mai 2025.

Après en avoir délibéré et avec 6 voix contre (C. TURC, JM. MINAUD, T.BELLEMON, D. LEGEAY, A GUILLEMOT, JF. CHANDELILLE),

APPROUVE la cession d'une partie de la parcelle ZC100, située 7 route d'Angers, à BEAUFORT-EN-ANJOU, d'une superficie totale de 628 m<sup>2</sup>, au prix de 69 700 € net vendeur, au profit de Monsieur Laurent LEROUX.

DIT que l'étude de Maître Isabelle METAIS-GROLIER, notaire à BEAUFORT-EN-ANJOU est désignée pour rédiger l'acte de vente et que les frais d'acte résultant de cette cession seront à la charge de l'acquéreur.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'acte authentique de vente et toutes les pièces nécessaires à la conclusion de cette vente.

### **2025/73 - Convention avec le SIÉML pour l'installation d'une antenne bas débit**

(Rapporteur : Jean-Philippe ROPERS)

Dans le cadre de son projet Territoire Connecté, le Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine-et-Loire (Siéml) engage sur les territoires la création d'un réseau d'antennes dites « passerelles radio LoRa » constitutives d'un réseau bas débit. Ce réseau doit permettre de piloter à distance la programmation des horaires de fonctionnement de l'éclairage public. A noter que ce réseau d'antenne peut être exploité sans autorisation préalable.

Dans ce contexte, la commune de Beaufort-en-Anjou a été sollicitée pour l'installation d'une antenne LoRa sur son territoire.

Ces antennes doivent être installées sur des points hauts permettant la captation d'un maximum d'horloges connectées sur son périmètre radio. Le Siéml propose donc d'installer cette antenne à l'intérieur du kiosque au sommet de l'église de Beaufort-en-Vallée, non visible depuis l'extérieur.

L'implantation de l'antenne s'effectuant sur un bien communal, une convention doit être signée avec le Siéml.

L'installation et l'exploitation de ces parcelles induiront le versement d'une indemnité annuelle de 35 € TTC. Le montant de l'indemnité sera déduit de la participation annuelle liée à la maintenance préventive et à l'exploitation de l'éclairage public, prévue par le règlement financier du Siéml.

**Jean-Philippe ROPERS** : Je peux préciser aussi que ces antennes elles servent pour l'éclairage public mais elles pourront servir aussi à d'autres projets connectés pour le territoire. Donc ce sont des projets qu'on pourrait mettre en place dans le futur pour piloter par exemple l'arrosage du stade de foot ou plein d'autres projets à imaginer.

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1321-9, L.2121-29, L.2241-1, L5711-1 et suivants,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment les articles L.2121-1 à L.2125-10,

Vu les statuts du Siéml, modifiés en dernier lieu par l'arrêté préfectoral n°2019-122 du 14 août 2019,

Vu la délibération du comité syndical du Siéml n°49/2022 du 28 juin 2022, relative au déploiement d'un réseau privé bas débit type LoRa pour le réseau éclairage public à partir de 2023

Vu l'avis de la commission Environnement et Développement Durable en date du 22 mai 2025,

Vu l'avis de la commission Patrimoine en date du 18 juin 2025,

Considérant l'engagement du Siéml dans le déploiement d'horloges connectées, permettant de piloter à distance la programmation des horaires de fonctionnement de l'éclairage public, dans le cadre de son projet Territoire Connecté, issu lui-même du plan stratégique éclairage public pour le mandat 2021-2026,

Considérant que le système choisi pour ce déploiement peut être fiabilisé par la création d'un réseau d'antennes dites « passerelles radio LoRa » constitutives d'un réseau bas débit, pouvant être exploité sans autorisation, et que ces antennes doivent être installées sur des points hauts permettant la captation d'un maximum d'horloges connectées sur son périmètre radio,

Considérant que le kiosque au sommet de l'église de Beaufort-en-Vallée a été identifié comme point haut adapté à la mise en place d'une passerelle pour la commune de Beaufort-en-Anjou,

Considérant les modalités techniques et financières d'installation et d'exploitation des passerelles radio LoRa définies dans la convention jointe en annexe de la présente délibération, conclue pour une durée comprise entre la date de signature de cette convention et la date de retrait des équipements au terme de leur période d'exploitation,

Considérant que l'installation et l'exploitation de ces parcelles induiront le versement d'une indemnité annuelle de 35€ TTC par le Siéml à la commune,

Considérant l'avis formulé par la commission Environnement et Développement Durable, lors de sa réunion du 22 mai 2025,

Considérant l'avis formulé par la commission Patrimoine, lors de sa réunion du 18 juin 2025,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur ce conventionnement,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE le projet de convention annexé entre la collectivité et le Siéml,

AUTORISE M. le Maire à signer la convention.

**2025/74 - Vente du Tracteur de pente AEBI TT70S aux enchères Agora Store**  
(Rapporteur : Julien SEILLE)

Le 26 novembre 2024, le tracteur de pente AEBI TT70S, mis en service en 2007, a pris feu lors d'une intervention de fauchage. L'agent en charge de l'engin a réagi avec efficacité pour limiter la propagation de l'incendie, mais les dégâts occasionnés sont importants. Ils affectent notamment la carrosserie ainsi que l'ensemble du système hydraulique.

À la suite d'une expertise technique, le montant des réparations a été estimé à 25 440 € TTC. Compte tenu de la vétusté du matériel et de son ancienneté, il n'est pas économiquement pertinent d'engager une telle dépense pour la remise en état.

Il est donc proposé de retirer ce véhicule de l'inventaire du matériel roulant de la commune et de procéder à sa cession en l'état. La vente se fera via la plateforme de vente aux enchères Agora Store, avec une mise à prix fixée à 7 000 €.

Le conseil municipal,

Vu le 4ème alinéa de l'article L.2122-22 du Code général des Collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE :

- De ne pas procéder à la réparation du tracteur de pente AEBI TT70S (année 2007) en raison du coût estimé des réparations (25 440 € TTC) et de l'état de vétusté de l'engin,
- D'autoriser la sortie de l'inventaire du matériel communal dudit tracteur,
- De procéder à la vente de l'engin en l'état via la plateforme Agora Store, avec une mise à prix de 7 000 €,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à cette opération.

**2025/75 - Demande de subvention au SIEML pour la réalisation d'un audit technique et énergétique du complexe aquatique Phareo**

(Rapporteur : Amélie MENARD)

Le complexe aquatique Phareo consomme, pour son fonctionnement, plus d'énergie que l'ensemble des équipements communaux.

Il présente en outre des dysfonctionnements techniques, notamment au niveau du traitement de l'air.

Il convient d'engager un audit technique et énergétique visant, d'une part, à identifier les actions et travaux devant être menés dans les prochaines années afin de pérenniser le bâtiment et ses installations techniques et d'autre part, à étudier les solutions permettant de réduire les consommations d'eau et d'énergies.

Ce type d'étude est financé par le Sieml à hauteur de 40%.

La commune souhaite pouvoir bénéficier de cette subvention dans le cadre d'un audit technique et énergétique.

**Amélie MENARD** : Un premier devis avait déjà été réalisé pour un audit énergétique sur notre piscine et il s'élevait à 14 800 €.

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission Patrimoine en date du 18 juin 2025,

Considérant la volonté des élus de pérenniser le complexe aquatique Phareo et ses installations techniques,

Considérant les dysfonctionnements techniques et la consommation importante d'énergie du complexe aquatique Phareo,

Considérant la volonté de la collectivité d'engager un audit technique et énergétique visant à identifier les actions et travaux à engager pour pérenniser l'équipement et réduire ses consommations d'eau et d'énergies,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE le projet d'audit technique et énergétique du complexe aquatique Phareo,

DÉCIDE de solliciter le SIEML pour une participation financière à hauteur maximum de 40 % du coût HT de réalisation d'un tel audit.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les pièces correspondantes.

**2025/76 - ROPDP - Redevance d'occupation provisoire du domaine public des communes par les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz**

(Rapporteur : Rémi GODARD)

L'assemblée a délibéré le 20 septembre 2021 pour percevoir la redevance pour l'occupation provisoire du domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de distribution de gaz dues aux communes.

Le décret n°2023-797 du 18 août 2023 a modifié le plafond relatif à la redevance pour l'occupation provisoire du domaine public communal par les chantiers de l'année écoulée concernant des ouvrages des réseaux de transport et de distribution tant dans le domaine de l'électricité que celui du gaz. En 2021, l'index voté était de 0,35. Il vous est proposé de délibérer afin de modifier cet index comme le prévoit le décret, à 0,70.

La redevance due chaque année à une commune pour l'occupation provisoire de son domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz, ainsi que sur des canalisations particulières de gaz, est fixée par le conseil municipal dans la limite du plafond suivant :

$$PR = (0,7 \times L) \times CR$$

**PR**, exprimé en euros, est le plafond de redevance due, au titre de l'occupation provisoire du domaine public communal par les chantiers de travaux, par l'occupant du domaine ;

**L** représente la longueur, exprimée en mètres, des canalisations construites ou renouvelées sur le domaine public communal et mises en gaz au cours de l'année précédant celle au titre de laquelle la redevance est due ;

**CR** est le coefficient de revalorisation basé sur l'index Ingénierie ;

Pour permettre à la commune de fixer cette redevance, l'occupant du domaine communal communique la longueur totale des canalisations construites et renouvelées sur le territoire de la commune et mises en gaz au cours de l'année précédant celle au titre de laquelle la redevance est due.

A titre indicatif, en 2025, la ROPDP s'élève à 882 € pour une longueur de 1 024 m.

**Rémi GODARD** : L'idée c'est d'avoir un peu plus d'argent sur le sujet.

Le conseil municipal,  
Vu Le décret n°2023-797 du 18 août 2023,  
Vu l'article R2333-114-1 du code général des collectivités territoriales,  
Vu la délibération du conseil municipal du 20 septembre 2021,  
Vu la commission finances du 16 juin 2025,

Considérant que les articles R2333-105-1, R2333-105-2, R2333-108, et R2333-114-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) fixent le régime des redevances dues aux communes, EPCI, syndicats mixtes et aux départements pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz et aux canalisations particulières d'énergie électrique et de gaz,

Considérant que le plafond de cette redevance fixé initialement par le Décret n°2015-334 du 25 mars 2015 a été modifié par le Décret n°2023-797 du 18 août 2023 et impose donc la prise d'une nouvelle délibération,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**DÉCIDE** de fixer le montant de la redevance pour occupation provisoire du domaine public prévu au décret visé ci-dessus et sur la base des éléments de calcul suivants :

$$(0,7 \times L) \times CR \text{ (Coefficient de revalorisation)}$$

**DÉCIDE** que ce montant soit revalorisé chaque année :

- sur la base de la longueur actualisée du réseau de distribution de gaz implantée sur le domaine public communal,

▪ par application de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1<sup>er</sup> janvier ou tout autre index qui viendrait lui être substitué.

ADOpte la proposition qui lui est faite concernant l'instauration de la redevance pour l'occupation du domaine public par les chantiers provisoires de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz.

**2025/77 - Garantie Emprunt Podeliha / Caisse des dépôts et consignations - Opération De Gaulle à Beaufort en Anjou**  
(Rapporteur : Rémi GODARD)

Pour financer l'opération « De Gaulle » à Beaufort-en-Anjou » correspondant à la construction de 62 logements sociaux (logements PLAI et PLUS), situés 12 bis Rue Charles de Gaulle sur la commune de Beaufort-en-Anjou, la Société Immobilière Podeliha a décidé de contracter auprès de la Banque des Territoires (Caisse des dépôts et Consignations), des prêts d'un montant de 7 661 925 €.

L'opération relative au logement social est composée de 62 logements : 15 individuels + 47 collectifs répartis sur 2 bâtiments. Il s'agit d'une opération en VEFA (Vente en l'Etat Futur Achèvement) avec un promoteur privé : NOVALYS.

Celle-ci demande à la collectivité d'être garant de ces prêts à hauteur de 70 %.

Selon les articles L.2252-1 à 2252-5 du CGCT, les ratios prudentiels à respecter (plafonnement par rapport aux recettes réelles de fonctionnement, division des risques et partage des risques) ne s'appliquent pas aux garanties d'emprunt accordées aux opérations relatives au logement social.

Le montant des emprunts s'élève à : 7 661 925 €

Les caractéristiques des emprunts telles que la durée, le taux, les échéances seront définies après la transmission de notre accord de principe.

La garantie de la commune de Beaufort-en-Anjou est sollicitée à hauteur de 70 %

**Rémi GODARD** : J'ajoute que nous avons fait une demande auprès de Madame Genty qui est le décideur aux collectivités locales et elle nous a dit que c'était une opération extrêmement courante.

Le conseil municipal,

Vu les articles L 2252-1 à L 2252-5 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le Contrat de Prêt entre : Immobilière Podeliha ci-après l'emprunteur et la Banque des Territoires (Caisse des dépôts et consignations),

Considérant l'intérêt communal que représente la réalisation de ce projet,

Considérant que la commune souhaite soutenir ce projet en apportant sa garantie,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ACCORDE sa garantie à hauteur de 70 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 7 661 925 € euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Les caractéristiques des emprunts telles que la durée, le taux, les échéances seront définies après la transmission de notre accord de principe.

PRECISE que la garantie est apportée aux conditions suivantes :

- La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité,

- Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement,
- Le Conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt,

AUTORISE Monsieur le Maire s'il est requis à signer en qualité de représentant du garant le contrat de prêt à intervenir entre la Caisse des Dépôts et Consignations et la société Immobilière Podeliha et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération, aux opérations que nécessiteraient, le cas échéant, la mise en œuvre de la garantie, et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

### **2025/78 - Indemnité pour le gardiennage des églises de Beaufort-en-Anjou 2025**

(Rapporteur : Rémi GODARD)

Monsieur le Maire rappelle qu'il est possible d'allouer une indemnité aux prêtres assurant le gardiennage des églises communales dont ils sont affectataires. Cette indemnité est représentative des frais que les intéressés exposent pour s'acquitter de la tâche qui leur est confiée.

Je rappelle qu'une circulaire IOCD1121246C du 29 juillet 2011 a précisé que le montant maximum de l'indemnité allouée aux préposés chargés du gardiennage des églises communales peut faire l'objet d'une revalorisation annuelle au même taux que les indemnités exprimées en valeur absolue allouées aux agents publics et revalorisées suivant la même périodicité.

Ainsi, le ministère de l'Intérieur publie chaque année, par voie de circulaire, les montants maximums du plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises communales, relayés par une circulaire préfectorale.

A titre d'information, le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises communales a été fixé en 2024 à :

- 503,42 € pour un gardien résidant dans la localité où se trouve l'édifice du culte,
- 126,91 € pour un gardien ne résidant pas dans la commune et visitant l'église à des périodes rapprochées.

Ces sommes constituent des plafonds, en dessous desquels il demeure possible aux conseils municipaux de revaloriser à leur gré les indemnités actuellement inférieures à ceux-ci.

Il revient au conseil municipal de fixer dans la limite de ces plafonds réglementaires le montant de ces indemnités pour la ville de Beaufort-en-Anjou.

Pour rappel, en 2024, le plafond indemnitaire a pris en compte pour l'année entière la nouvelle revalorisation de 1,5 % du point d'indice de juillet 2023, le conseil municipal a décidé de verser l'indemnité à hauteur de 90 % du plafond indemnitaire qui est applicable pour le gardiennage des églises communales à savoir :

- 453,08 € pour un gardien résidant dans la localité où se trouve l'édifice du culte (le montant du plafond est de 503,42 €)
- 114,22 € pour un gardien ne résidant pas dans la commune et visitant l'église à des périodes rapprochées (le montant du plafond est de 126,91 €)

Pour 2025, il est proposé de poursuivre la décision du conseil municipal du 01 juillet 2024 soit :

- 453,08 € pour un gardien résidant dans la localité où se trouve l'édifice du culte,
- 114,22 € pour un gardien ne résidant pas dans la commune et visitant l'église à des périodes rapprochées.

Le liste des prêtres bénéficiaires de ces indemnités est confirmée chaque année par le Diocèse d'Angers.

**Rémi GODARD** : Je précise que c'est une délibération que nous passons pour la troisième fois. Nous la passons tous les ans.

Le conseil municipal,  
Vu la circulaire n°NOR/INT/A/87/00006/C du 8 janvier 1987,  
Vu la circulaire n°NOR/IOC/D/11/21246C du 29 juillet 2011,  
Vu la circulaire préfectorale du 09 octobre 2023,  
Vu la commission Finances du 16 juin 2025,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

VALIDE le versement d'indemnités pour le gardiennage des églises communales en respectant les montants maximums ;

DECIDE de verser pour l'année 2025, l'indemnité pour le gardiennage des églises communales à savoir :

- 453,08 € pour un gardien résidant dans la localité où se trouve l'édifice du culte
- 114,22 € pour un gardien ne résidant pas dans la commune et visitant l'église à des périodes rapprochées

DIT que les crédits nécessaires seront prévus au budget.

**2025/79 - Demande de subvention au Département pour la saison culturelle 2025-2026**

(Rapporteur : Delphine RICHARD)

La commune de Beaufort-en-Anjou, gestionnaire du service culturel de l'Entente-Vallée sollicite une subvention auprès du Département de Maine-et-Loire dans le cadre du dispositif de soutien aux saisons culturelles au titre de la saison 2025-2026.

Une aide d'un montant de 8 500 € a ainsi été demandée.

La ville de Beaufort-en-Anjou est désignée comme porteuse financière pour les actions culturelles menées conjointement avec les communes de Mazé-Milon, Les Bois d'Anjou et La Ménitrie dans le cadre d'une convention d'Entente notamment pour la programmation de spectacles vivants.

Il convient de délibérer pour solliciter cette subvention.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE le plan de financement suivant,

| DÉPENSES   | Montants     | RECETTES  | Montants     |
|--|--------------|---|--------------|
| <b>Artistique</b>  |              | Vente produits finis, marchandises, prestations de services |              |
| Cessions de droits de représentations - Pré-achats                         | 48300        | Billetterie   | 900          |
| Voyages - Hébergements - Repas des équipes artistiques                     | 1250         |   |              |
| Achats matières et fournitures (catering, matériel action culturelle, ...) | 200          | <b>Subventions</b>  |              |
| Droits d'auteur - Droits voisins   | 3300         | Conseil Départemental 49                                    | 8500         |
|  |              |   |              |
| <b>Technique</b>   |              | Communes de l'Entente-Vallée                                | 49080        |
| Locations technique  |              |   |              |
| Personnel extérieur et honoraires techniques                               | 1500         |   |              |
|  |              |   |              |
| <b>Communication</b>   |              |   |              |
| Publicité, insertions, publication, diffusion                              | 2000         |   |              |
|  |              |   |              |
| <b>Administration et logistique</b>  | 2430         |   |              |
| Transports scolaires / ALSH  | 1500         |   |              |
| <b>TOTAL DES CHARGES</b>   | <b>58480</b> | <b>TOTAL DES PRODUITS</b>                                   | <b>58480</b> |

SOLLICITE du Département de Maine-et-Loire une subvention de 8 500 € pour la programmation culturelle 2025-2026 de l'Entente-Vallée établie conjointement avec les communes de Mazé-Milon, Les Bois d'Anjou et La Ménitré,

AUTORISE M. le Maire à accomplir les formalités afférentes et signer les documents correspondants.

### **2025/80 - Diagnostic de la révision du Plan Climat Air Énergie Territorial** (Rapporteur : Jean-Philippe ROPERS)

La loi du 17 août 2015 sur la transition énergétique impose aux communautés de communes de plus de 20 000 habitants d'élaborer un PCAET « Plan Climat-Air-Énergie Territorial »

Outil structurant de la transition énergétique locale, le PCAET s'intègre dans le cadre législatif national (Loi Énergie Climat, Stratégie Nationale Bas-Carbone, Loi Climat et Résilience) et régional (SRADDET, SCoT), assurant ainsi la mise en cohérence entre enjeux climatiques et orientations d'aménagement.

Il vise à définir une stratégie locale dont la finalité est de réduire les émissions de gaz à effet de serre, de développer les énergies renouvelables et d'adapter le territoire aux effets du changement climatique.

S'inscrivant dans une démarche à long terme il doit cependant être révisé tous les six ans, ce que la Communauté de Communes de Baugeois-Vallée a décidé le 14 novembre 2024.

Cette démarche de révision repose sur un diagnostic approfondi du territoire, réalisé avec l'appui du bureau d'études AERE. Présenté lors du comité de pilotage du 20 janvier 2025 organisé par la Communauté de Communes Baugeois-Vallée, il s'articule autour de six thématiques principales :

1. Développement des énergies renouvelables ;
2. Séquestration du carbone ;
3. Émissions de gaz à effet de serre et polluants atmosphériques ;
4. Consommations énergétiques ;
5. Vulnérabilités du territoire face au changement climatique ;
6. Organisation et enjeux des réseaux énergétiques.

Ce diagnostic met en avant les principaux enjeux environnementaux du territoire :

- Prendre en compte le changement climatique : chercher à l'atténuer et préparer le territoire à son adaptation (notamment le secteur agricole et les forêts du territoire) ;
- Préserver les unités paysagères et le patrimoine du territoire ;
- Préserver et promouvoir la biodiversité via notamment le maintien des haies et la végétalisation (y compris en ville) ;

- Préserver et restaurer les corridors et continuités écologiques du territoire (notamment celles en lien avec la présence de chiroptères) ;
- Réduire la consommation d'énergie et la dépendance aux énergies fossiles et développer davantage les énergies renouvelables ;
- Réduire les émissions de GES, de l'agriculture notamment en développement de bonnes pratiques agricoles.

Le PCAET est aussi le fruit d'un processus collaboratif. C'est pourquoi un atelier de concertation, mobilisant élus et acteurs locaux, s'est tenu le 6 mars dernier, afin d'enrichir la phase de définition de la stratégie.

Ce projet de stratégie a ensuite été présenté le 28 avril 2025 au comité de pilotage du PCAET puis complété en COTECH, le 12 mai 2025. Cette réunion a permis de proposer des objectifs chiffrés à horizon 2030 et 2050 pour chacune des composantes suivantes :

- réduction des consommations énergétiques ;
- production d'énergies renouvelables ;
- réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
- réduction des émissions de polluants atmosphériques.

Pour s'engager sur les trajectoires définies, cinq axes ont été retenus puis déclinés en objectifs stratégiques. La prochaine étape consistera à élaborer un plan d'actions en réponse à ces objectifs. Il est donc proposé d'approuver le diagnostic et la stratégie joints à cette délibération.

**Jean-Philippe ROPERS** : Ce diagnostic vous l'avez en pièce jointe, il est extrêmement complet. Je ne vais pas vous le présenter mais l'idée ici c'était de le présenter quand même et le passer en conseil municipal.

Cette décision-là a été prise à la commission de transition écologique et énergétique de la Communauté de Communes pour vraiment sensibiliser les élus à ce plan climat air énergie territoriale car on se rend compte qu'il existe depuis 2019 et qu'il n'est pas forcément appliqué. Juste pour prendre un exemple sur la commune, on a fait par exemple le parking du cimetière en bitume alors que justement dans le PCAET qui avait été voté avant, on indiquait qu'on voulait terminer ce genre de parking et il existe des solutions qui fonctionnent très bien. On l'a vu notamment lors des ateliers avec le PNR dans le projet de renaturation de la commune.

Donc ce plan c'est le fruit d'un processus collaboratif. Il y a eu un atelier de concertation qui a mobilisé les élus et les acteurs locaux qui s'est tenu le 6 mars dernier afin d'enrichir la phase de définition de la stratégie.

**Amélie MENARD** : Je voudrais simplement ajouter que ces chiffres ne sortent pas de nulle part ou du chapeau comme par magie. C'est vraiment un travail qui a été fait avec les différents acteurs de l'énergie, de l'agriculture et cetera, pour fixer ces taux de façon très rationnelle. Donc voilà, ça ne tombe pas du ciel.

Le conseil municipal,

Vu la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte ;

Vu l'article R229-53 du Code de l'environnement qui précise que la collectivité ou l'établissement public qui engage l'élaboration du plan climat-air-énergie territorial (PCAET) en définit les modalités d'élaboration et de concertation ;

Vu sa délibération en date du 21 décembre 2017 prescrivant l'élaboration d'un Plan Climat Air Énergie Territorial pour la Communauté de Communes de Baugeois-Vallée ;

Vu sa délibération en date du 19 décembre 2019 approuvant le Plan Climat Air Énergie Territorial pour Baugeois-Vallée ;

Vu sa délibération en date du 14 novembre 2024 prescrivant la révision du Plan Climat Air Énergie Territorial pour Baugeois-Vallée ;

Vu le diagnostic de la révision du Plan Climat Air Énergie Territorial pour Baugeois-Vallée annexé à la présente délibération, présenté lors du comité de pilotage du 20 janvier 2025 ;

Vu sa délibération en date du 20 mars 2025 approuvant le diagnostic de la révision du Plan Climat Air Énergie Territorial pour Baugeois-Vallée ;

Vu la stratégie de la révision du Plan Climat Air Énergie Territorial pour Baugeois-Vallée annexée à la présente délibération, présenté lors du comité de pilotage du 28 avril 2025 ;  
Vu l'avis favorable de la commission Environnement et Développement Durable en date du 18 juin 2025,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**APPROUVE** le diagnostic de la révision du Plan Climat Air Énergie Territorial pour la Communauté de Communes Baugeois-Vallée ;

**APPROUVE** les trajectoires d'évolution liées aux objectifs chiffrés suivants :

- 40 % de réduction des consommations énergétiques d'ici 2050, dont
  - o 45 % de réduction des consommations énergétiques d'ici 2050 pour le secteur des transports
  - o 50 % de réduction des consommations énergétiques d'ici 2050 pour le secteur du tertiaire
  - o 48 % de réduction des consommations énergétiques d'ici 2050 pour le secteur du résidentiel
  - o 20 % de réduction des consommations énergétiques d'ici 2050 pour le secteur de l'industrie
  - o 11 % de réduction des consommations énergétiques d'ici 2050 pour le secteur de l'agriculture
- 179 % d'augmentation de la production d'énergies renouvelables et de récupération d'ici 2050
- 56 % de réduction des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050
- 30% de réduction des émissions de polluants atmosphériques, dont
  - o 45% de réduction des émissions de dioxyde de soufre d'ici 2050
  - o 38% de réduction des émissions d'oxyde d'azote d'ici 2050
  - o 36% de réduction des émissions de particules fines PM10 d'ici 2050
  - o 43% de réduction des émissions de particules fines PM2,5 d'ici 2050
  - o 12% de réduction des émissions d'ammoniac d'ici 2050
  - o 38% de réduction des émissions de composés organiques volatils non méthaniques d'ici 2050

**APPROUVE** les axes et objectifs stratégiques suivants :

**Axe 1 : Sensibiliser, mobiliser et accompagner la transition écologique**

- 1.1 Suivre le PCAET
- 1.2 Former et impliquer les acteurs du territoire dans la transition écologique

**Axe 2 : Aménager des espaces et habitats résilients**

- 2.1 Proposer des espaces et bâtiments publics adaptés au changement climatique
- 2.2 Se loger dans un habitat adapté au changement climatique

**Axe 3 : Renforcer les circuits courts et les mobilités durables**

- 3.1 Soutenir les circuits courts et l'économie circulaire
- 3.2 Se déplacer avec des mobilités actives, partagées et décarbonées

**Axe 4 : Développer les énergies renouvelables et de récupération**

- 4.1 Assurer un mix énergétique
- 4.2 Favoriser le développement du solaire photovoltaïque

**Axe 5 : Assurer la gestion durable des ressources locales**

- 5.1 Préserver l'environnement et la biodiversité
- 5.2 Gérer durablement la ressource en eau

**DÉCIDE** d'engager la phase de définition du plan d'actions du Plan Climat Air Énergie Territorial.

## **2025/81 - Conseil communautaire de Baugeois Vallée – composition pour la mandature 2026-2032**

(Rapporteur : Alain DOZIAS)

Depuis la loi de réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010, le nombre et la répartition des sièges au sein des assemblées communautaires et métropolitaines doivent être revus l'année précédant chaque renouvellement général des conseils municipaux et communautaires.

Cette disposition permet de tenir compte des changements intervenus dans les équilibres démographiques entre les communes sur la durée du mandat écoulé. Les populations à prendre en compte sont les populations municipales établies par l'INSEE et en vigueur en 2025.

Le préfet a jusqu'au 31 octobre de cette même année précédant les élections pour entériner par arrêté la répartition des sièges qui s'appliquera pour la nouvelle mandature. La loi prévoit que l'effectif, compte tenu de la population, serait de 35 délégués. Elle organise également une répartition du nombre de délégués par commune.

Cependant, et si elles le souhaitent, les communes membres peuvent convenir d'un nombre et d'une répartition reposant sur un accord local, à la condition de délibérer à la majorité qualifiée et au plus tard le 31 août.

Cet accord doit par conséquent être adopté par la moitié des conseils municipaux regroupant les deux tiers de la population totale de l'EPCI ou par les deux tiers des conseils municipaux regroupant la moitié de cette même population totale.

Cette majorité doit également comprendre le conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population totale des communes membres, ce qui est le cas de Baugé en Anjou.

Dans cette hypothèse, il est possible d'augmenter jusqu'à 25 % l'effectif, soit 1 à 8 délégués supplémentaires au maximum. L'effectif maximum serait donc de 43.

Par ailleurs, la répartition du nombre de délégués par commune doit être proportionnel à sa population.

Ce principe s'exprime au travers du calcul d'un ratio qui doit être situé dans une fourchette comprise entre 80 à 120 %.

Le Bureau communautaire du 3 avril 2025 a validé le principe d'une répartition identique à celle du mandat actuel, reposant sur un accord local, les évolutions de population ne remettant pas en cause cette répartition.

Le conseil communautaire a été informé le 24 avril de cette proposition.

Il appartient désormais à chaque conseil municipal de se prononcer sur cette proposition d'accord local qui s'établit comme suit :

|               | Pop. Municipale 2025 | Droit commun |      |                  |       | Accord local |            |    |                  |                  |                |
|---------------|----------------------|--------------|------|------------------|-------|--------------|------------|----|------------------|------------------|----------------|
|               |                      | 2020         | 2026 | Nbre d'hab./ élu | Ratio | 2020         | 2026       |    | Nbre d'hab./ élu | Ratio 80% - 120% | Ecart/ moyenne |
|               |                      |              |      |                  |       |              | 25% 8 maxi | AL |                  |                  |                |
| Baugé en A    | 11747                | 12           | 12   | 979              | 101%  | 14           | 2          | 14 | 839              | 96%              | -4%            |
| Beaufort en A | 6893                 | 7            | 7    | 985              | 100%  | 8            | 1          | 8  | 862              | 93%              | -7%            |
| Mazé-Milon    | 5770                 | 6            | 6    | 962              | 103%  | 7            | 1          | 7  | 824              | 98%              | -2%            |
| Noyant Vill.  | 5473                 | 5            | 5    | 1095             | 90%   | 7            | 2          | 7  | 782              | 103%             | 3%             |
| Les Bois d'A  | 2531                 | 2            | 2    | 1266             | 78%   | 3            | 1          | 3  | 844              | 95%              | -5%            |
| La Ménitré    | 2057                 | 2            | 2    | 1029             | 96%   | 3            | 1          | 3  | 686              | 117%             | 17%            |
| La Pellerine  | 137                  | 1            | 1    | 137              |       | 1            |            | 1  | 137              |                  |                |
|               | 34608                | 35           | 35   |                  |       | 43           | 8          | 43 | 823              |                  |                |

Je vous propose de délibérer dans ce sens.

**M. le Maire** : Cette délibération est déjà passée en conseil communautaire. On doit la passer dans chacune des communes.

Le conseil municipal

Vu le VII de l'article L 5211-6-1 du Code général des Collectivités territoriales ;

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 3 avril 2025.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE la composition suivante du conseil communautaire pour la mandature 2026-2032 qui s'établit comme suit :

|                   |    |
|-------------------|----|
| Baugé-en-Anjou    | 14 |
| Beaufort-en-Anjou | 8  |
| Les Bois d'Anjou  | 3  |
| Mazé-Milon        | 7  |
| La Ménitré        | 3  |
| Noyant-Villages   | 7  |
| La Pellerine      | 1  |
| Effectif total :  | 43 |

CHARGE Monsieur le Maire d'en informer le Préfet et le Président de la communauté de communes.

### **Informations et questions diverses**

#### **Démissions de conseillères déléguées**

Concernant le conseil municipal et les conseillers, j'ai eu les démissions des conseillères déléguées qui s'occupaient des ressources humaines et de la petite enfance. Ce sont les démissions de Madame BRETON-CUAU et de Madame Séverine MARQUIS. Je n'ai pas trouvé de conseiller pour les remplacer donc sur notre tableau on perd deux délégués conseillers municipaux.

#### **Prochain conseil municipal le lundi 15 septembre à 20 h**

##### **Activités annulées à cause de la chaleur :**

La rencontre inter-écoles avec les élèves de CM1-CM2, imaginée et portée par les jeunes du Conseil Municipal des Jeunes, n'a malheureusement pas pu avoir lieu ce midi.

Pour les mêmes raisons de sécurité liées aux fortes chaleurs annoncées, la journée sportive "Terre de Jeux", qui devait se tenir le mardi 1er juillet 2025 pour les enfants des classes maternelles de l'école La Source Eau Vive, est également annulée.

##### **La distribution du magazine a une nouvelle fois connu des dysfonctionnements.**

Il faut réfléchir à de nouvelles solutions. La première solution serait de choisir un meilleur prestataire. Est-ce que ça marchera. Ça, je ne le sais pas. L'autre solution serait de savoir si les conseillers municipaux seraient d'accord pour le distribuer. Je vous demande d'y réfléchir pour en reparler en septembre. L'autre solution serait de recruter des contractuels. Il faut trouver une solution pour que le magazine soit distribué dans 100 % des boîtes à lettres. C'est assez rageant de voir qu'il nous est revenu 600 exemplaires sur 3600 exemplaires. C'est pénible. 600 foyers ne l'ont pas eu. Je vous fais part de cette difficulté que l'on doit surmonter pour qu'on arrive à avoir de bons prestataires.

**Vacances d'été : les équipes Jeunesse sont dans les starting-blocks pour accueillir vos enfants tout l'été.**

**Fortes chaleurs :** Les Halles sont ouvertes de 10 h à 18 h. Faire attention aux barbecues à l'extérieur, notamment aux étincelles qui iraient sur les pelouses sèches. Ce n'est pas encore interdit d'arroser mais cela ne va pas tarder si ça continue comme ça.

**La Grande tablée dimanche 13 juillet à 19h.** Bal populaire jusqu'à 2h du matin.

**Le festival d'art de la rue Les Impatientes revient cette année du 6 au 27 juillet.**

4 spectacles sont proposés les dimanches dans les communes de l'Entente-Vallée.

**Horaires des services** pendant les vacances les vacances d'été à retrouver sur le site internet de la commune.

**Festival Festi'Bosses samedi 5 juillet dès 18h30 au Forum.**

**Le Forum des associations aura lieu, cette année à Beaufort-en-Anjou, au complexe des Esquisseaux.**

Rendez-vous les vendredi 5 septembre de 16h30 à 20h et samedi 6 septembre de 10h à 13h.

**Didier LEGEAY** : Le 22, 23 et 24 août : Il y a la Saint Louis organisée par le comité des fêtes de Gée. Le vendredi soir, il y aura le traditionnel concours de Palets. Le samedi, début à 14h avec le repas le soir sur réservation et le feu d'artifice le samedi soir, si le temps le permet. On le dit bien parce que dans les conditions dans lesquelles ont est parti, peut être que... mais on avisera. Le dimanche, cela se poursuivra.

**Delphine RICHARD** : Juste une observation par rapport à la chaleur, notamment dans cette salle. Je sais que la réglementation ne permet pas de changer la salle en cas de forte chaleur le jour même et le problème c'est que le passage en vigilance jaune ou orange ne se fait pas forcément dans les délais qui permettent de modifier la salle mais est ce que ce serait envisagé de prévoir une solution de repli ?

**M. le Maire** : Il fait 31 degrés. On a des ventilateurs mais on mettra plus de ventilateurs.

**Delphine RICHARD** : A prévoir pour le long terme, même avoir quelque chose sous la main si ça se représente.

**Fin de séance : 22 H15**

**Secrétaire de Séance**

**Président de séance**

**Claudette TURC**



**Alain DOZIAS, Le Maire**

